

Monuments infos

Janvier 2010

Numéro 55

Élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration du CMN

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

L'année 2009 s'est terminée par un conflit, l'année 2010 commencera par une élection, c'est ce que vous rappelle l'édito de la page 2. Le conflit des agents du Ministère de la culture, c'est précisément ce que relatent les pages 3 et 4. Et les personnels du CMN ont bien raison de lutter eux aussi car comme on l'explique dans les pages 4, 5 et 6, l'article 52 du PLF va ouvrir la voie à une nouvelle vague de décentralisation. Et la lutte paye comme vous le verrez en pages 7 et 8 avec le compte-rendu du C.A. Pages 9, 10 et 11 le compte-rendu du CHS sud-ouest et pages 11, 12, 13, et 14, le long compte-rendu du non moins long CHS Paris-Emerainville, qui n'est d'ailleurs toujours pas achevé ! En page 15 il y a du nouveau sur les Mutuelles. Aux pages 16, 17 et 18, votre serviteur vous narre ses aventures au 49^{ème} congrès de la CGT. Pages 18 et 19 on vous rappelle que voter c'est bien... mais c'est surtout un droit ! En pages 19 et 20, vous constaterez qu'il y avait déjà de la souffrance à l'hôtel de Sully au 18^{ème} siècle ! Page 20 les gabiens de l'île d'If ne sont pas contents et vous le font savoir. Page 21 les habituelles et indispensables brèves. Page 22 les sections de France et de Navarre. Une fois n'est pas coutume, l'éphéméride en page 23 ne clôturera pas ce Monuments-Infos n°55, car si voter c'est bien, voter CGT c'est encore mieux ! Si vous ne nous croyez pas, allez directement à la page 24 !

É d i t o r i a l

2010 : les bonnes résolutions commencent par trois élections !

2010 doit être la transformation des revendications légitimes exprimées par les agents en cette fin d'année 2009.

La mobilisation fût forte, très forte même au ministère comme dans les monuments. Et les médias ont certainement davantage eu à dire en 2009 sur la casse du ministère de la Culture que sur son jubilé. D'ailleurs, tous les agents auront reçu d'ici à la fin de l'année un joli petit livret sur les 50 ans du ministère, anniversaire on ne peut plus austère bien loin de la convivialité de la célébration du quarantième anniversaire du MCC où Catherine Trautmann, ministre en 1999, n'avait pas eu peur de célébrer l'évènement non seulement sous ses fenêtres rue de Valois, mais aussi de se mélanger avec tous les agents du ministère ayant répondu à l'invitation d'un cocktail.

Non, décidément, ces temps sont révolus. Aujourd'hui, les agents sont en colère contre les orientations politiques qui ne visent qu'une chose : démanteler le ministère de la Culture. Archéologie préventive : délocalisation du siège à Reims. Monuments et musées nationaux : décentralisation. Effectifs : non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Consigne donnée par le premier ministre au président du Centre Pompidou : « *que l'établissement fasse mieux pour moins cher* ». Les SDAP et DRAC, pas de projet, pas d'avenir. La liste pourrait se poursuivre mais quand un ancien ministre, Jean-Jacques Alligon pour ne pas le nommer, s'interroge publiquement sur la nécessité de l'existence de ce ministère, tout est dit. Aujourd'hui, les ministres sont nommés non pas pour lancer des politiques et des perspectives dans leurs domaines de « compétences », non, ils sont là pour démanteler tous les acquis de ces dernières décennies : santé, éducation nationale, retraites, culture...

Mais les agents n'ont pas dit leurs derniers mots. Loin s'en faut et les médias les ont entendu. Et si de hauts responsables du ministère ont littéralement jeté dehors des représentants du personnel, ils n'auront pas pu ignorer jour après jour les musées et les monuments fermés et ont dû surseoir – certes momentanément – leurs décisions. La bataille, et encore moins la guerre, n'ont pas encore été gagnées mais les politiques auront néanmoins dû demander un armistice.

Il se pourrait donc que d'ici quelques semaines, un mouvement reprenne de plus bel. Mais en attendant, la mobilisation reste de rigueur. Elle est simple et à la portée de tous : voter. Certains diront que c'est un devoir, à tout le moins un droit (qui s'use que si l'on ne s'en sert pas) : voter. Voter dans la plus pure tradition de la démocratie. Dès janvier, pour les représentants du personnel au conseil d'administration. Au mois d'avril, dans le cadre des élections professionnelles dites du référendum, et pour les contractuels (quand on aime, on ne compte pas) pour les commissions consultatives paritaires. **Tout ceci vous concerne directement : orientations de l'établissement, organisation et conditions de travail, carrières.**

A l'heure où les personnels sont niés dans leurs missions, dans le sens même de leur travail, dans leur identité, rappelons ces mots de Jean Jaurès en 1889 et qui sont ô combien d'actualité « *Tout progrès vient de la pensée, il faut d'abord donner aux travailleurs le temps et la force de penser* ».

Alors en ce début d'année 2010, prenez le temps de voter car c'est peut-être le moment de vous interroger plus précisément sur vos conditions de travail, vos salaires, vos missions et emplois et de vous dire « *Mon ministère, mes missions, mes droits, j'y tiens, je les défends, c'est pourquoi je vote* ». Ou alors, pour parodier Pascal « *Je pense donc je vote* ».

2010, UN SEUL MOT D'ORDRE : VOTEZ ET FAITES VOTER

Sophie Méreau
Secrétaire générale du SNMH-CGT

d'Ile-de-France, se sont dirigés vers le Panthéon afin d'y organiser une opération caisse gratuite, à la plus grande joie des visiteurs avec qui les grévistes ont pu échanger sur les raisons de ce mouvement et de leurs conditions de travail.

Après 10 jours de grèves, (24 jours pour Pompidou !) le dialogue a timidement repris entre l'intersyndicale et le Ministère de la Culture. Il a été notamment acté un moratoire sur les suppressions d'emploi ainsi que l'ouverture de négociations début 2010.

Concernant les revendications spécifiques au CMN, voici les réponses apportées par le Ministère de la Culture et la direction de l'établissement :

- Sur les risques de décentralisation via l'article 52 du projet de loi de finances 2010 : « [le ministre] souhaite conforter le rôle du CMN et l'accompagner dans la mission de réflexion sur son avenir lancé

par le Président de la Commission Culture du Sénat. [...]le Ministre sera naturellement très attentif à la rédaction du décret d'application de l'article 52. »

- Sur la titularisation des vacataires parisiens CDIés au 1er décembre : une réunion est prévue mi-janvier 2010 afin d'élaborer les modalités de mise en œuvre. Cette réunion se tiendra dans la même configuration intersyndicale que les précédentes.
- Sur un plan de déprécarisation national : l'observatoire de la précarité se réunira avant fin janvier 2010 et « formulera des propositions poursuivant le même objectif de déprécarisation sur les filières accueil-surveillance, jardins, billetterie et comptoirs de vente. »
- Sur la reprise des négociations concernant la réforme du statut des personnels contractuels et la grille salariale : « La volonté de l'établissement de réviser le statut en lien étroit avec la tutelle est affirmée ». Une réunion se tiendra le 25 janvier ou le 1er février prochain.

« Le ministère de la culture et de la communication s'engage aux côtés de l'établissement pour que la révision du statut soit finalisée avant le 31 décembre 2010. Dans ce cadre, tous les personnels rémunérés par l'établissement, seront intégrés dans la grille statutaire, sans exception. »

Les priorités de l'établissement pour 2010 sont clairement affichées et identifiées en matière d'emplois, de statuts et de salaires et un calendrier est proposé dès le mois de janvier. Le Ministère de la Culture s'est engagé aux côtés du CMN sur l'ensemble de ces points.

La grève et toutes les actions menées depuis près d'un mois au ministère ont trouvé un très large écho. Cette lutte à laquelle la grande majorité des agents adhère a déjà reçu le soutien de nombreuses formations politiques et associations, de syndicats et d'acteurs majeurs de la culture, et d'autres services publics menacés eux aussi par la RGPP.

.....

Décentralisation: l'article 52 adopté à l'Assemblée et au Sénat Non ! Il n'est pas trop tard !

Pour ceux qui n'auraient pas tout suivi, voici un petit résumé des épisodes précédents. En 2004, le gouvernement Raffarin fait adopter une loi de décentralisation (loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) qui ouvre la possibilité de transfert de propriété de monuments nationaux appartenant à l'État vers les collectivités territoriales (régions, départements et communes). Cette première vague de décentralisation sera limitée dans le temps (les collectivités auront un an pour candidater) et s'appliquera seulement aux monuments inscrits sur une liste établie par le Conseil d'État suite aux travaux de la commission présidée par l'historien René Rémond. Sur la centaine de monuments gérés par le CMN, 46 figureront sur la liste et au total, 11 monu-

ments seront effectivement transférés. A la fin de l'année 2007, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le gouvernement Fillon annonce, une deuxième vague de décentralisation. Dans son rapport présenté le 12 décembre 2007, le ministre du Budget Éric Woerth préconise en effet le « Transfert de la propriété ou la gestion de certains sites patrimoniaux aux collectivités territoriales sur une base volontaire ». En octobre 2009 le Projet de Loi de Finances 2010 (PLF 2010) prévoit dans son article 52 de modifier l'article 97 de la loi du 13 août 2004 en instaurant le principe d'une possibilité de transfert généralisé à tous les monuments et immeubles appartenant à l'État (plus question de liste) et sans limite de temps. Il ne manquait plus que le texte soit adopté par les cham-

bres, c'est désormais chose faite.

Le texte a d'abord été examiné par l'Assemblée Nationale qui l'aura abondamment amendé mais dans le mauvais sens hélas, en accentuant les dispositions qui facilitent le transfert. Cependant, c'est au Sénat que s'est menée la bataille la plus importante le 27 novembre dernier. Un premier amendement a été déposé par le sénateur Jack Ralite, anciennement membre du Conseil d'Administration du CMN en tant que personnalité qualifiée. Sa proposition consistait en la suppression pure et simple de l'article 52 car « Le système d'entretien et de valorisation des monuments, [...] repose sur une logique de mutualisation du CMN » qui risque de voler en éclat si les monuments les plus importants en terme de recettes étaient décentralisés.

Malheureusement, la commission Culture du Sénat ainsi que le Ministre de la Culture lui-même ont émis un avis défavorable à cet amendement de suppression. Le sénateur Jaques Legendre, président de la commission Culture et aussi membre du Conseil d'Administration du CMN est d'ailleurs fortement monté au créneau pour défendre l'article 52 ! Pour lui « *Sauvegarder le patrimoine national, cela ne veut pas dire mettre tout le patrimoine national dans la main de l'État.* » On était tout de même en droit d'attendre un peu plus de ceux qui se prétendent attachés à la défense du patrimoine et du CMN ; parfois la solidarité gouvernementale est bien commode...

La décentralisation révèle aussi un autre problème. Contrairement aux collections et « trésors » nationaux, les monuments historiques ne sont pas inaliénables. En effet, le classement d'un bâtiment comme monument historique confère une protection en terme de conservation et d'architecture; il oblige le propriétaire à respecter certaines normes en matière de travaux avec notamment obligation de faire appel à des architectes spécialisés, les ABF (Architectes des Bâtiments de France) et les CRMH (Conservateurs Régionaux des Monuments Historiques). Règlementairement, aujourd'hui, rien n'empêche de vendre un monument historique, même appartenant à l'État, mais bien sûr, cela ne s'est jamais produit. Jamais l'État ne pourrait vendre directement un de ses monuments sans s'attirer les foudres du milieu de la Culture et de l'opinion. Symboliquement et médiatiquement, les conséquences seraient beaucoup trop lourdes pour le gouvernement qui s'y risquerait. En revanche, il en va tout autrement des collectivités locales. Il n'est pas rare en effet qu'une commune ou un département vende des bâtiments lui appartenant, même s'ils sont classés. Le risque est donc grand qu'un monument national décentralisé soit vendu au privé par l'intermédiaire d'une collectivité qui n'aura pas eu les moyens de l'entretenir. C'est d'ailleurs le sens de l'intervention de Jack Ralite lorsqu'il affirme que « *Rien dans cet article [l'article 52] ne pose le caractère inaliénable des monuments transférés, ce qui*

vaut presque autorisation de les vendre ». C'est également en ce sens qu'un amendement a été déposé, afin de garantir l'inaliénabilité des monuments nationaux transférés.

Les sénateurs de la majorité ont bien sûr rejeté cet amendement au motif qu'il faisait peser la « *suspicion* » sur les collectivités locales. Notre cher Ministre s'est également illustré en affirmant que cet amendement était inconstitutionnel car il remettrait en cause le principe de libre administration des collectivités ! La commission Culture a ensuite proposé un autre amendement allant dans le même sens quoique beaucoup plus nuancé. Il s'agit de donner la possibilité à l'État de s'opposer à la cession (c'est à dire à la vente) des monuments décentralisés pendant un délai de 20 ans à compter du transfert de propriété. Si on peut se réjouir que cet amendement ait été adopté, une question vient immédiatement à l'esprit: que se passe-t-il après la période de 20 ans ? Afin de renforcer cette disposition, le Ministère a bien tenté de proposer un sous-amendement qui aurait permis à l'État de résilier unilatéralement la convention de transfert en cas de non respect des clauses de ladite convention. Cela reviendrait à donner au Ministère le pouvoir de récupérer la propriété d'un monument décentralisé. La commission Culture avait pourtant rendu un avis favorable, mais la manœuvre a dû être un peu trop voyante car la majorité des sénateurs s'est finalement ralliée à l'avis défavorable de la commission Finances.

La situation est-elle donc totalement désespérée ? Pas tout à fait. Deux autres amendements de taille ont heureusement été adoptés au cours de cette séance. L'un déposé par le rapporteur de la commission Culture a pour but d'empêcher le démantèlement des monuments et/ou de leur collection en cas de décentralisation. L'article 52 prévoyait en effet la possibilité de transférer seulement une partie des bâtiments ou des objets classés, ce qui aurait pu aboutir à un véritable démembrement de notre patrimoine. Autrement dit, avec cet amendement, c'est du « tout ou rien ». Un autre amendement pro-

posé par le sénateur Ivan Renar, remet le Ministre de la Culture au centre du dispositif. En effet, le texte initial et amendé par l'Assemblée prévoyait que le transfert des monuments se fasse sur décision du représentant de l'État, en l'occurrence le Préfet de région, après un simple avis conforme du Ministre. Adopté à l'unanimité, cet amendement redonne au Ministre de la Culture le pouvoir décisionnaire en matière de décentralisation.

Le 14 décembre dernier, s'est réunie une Commission Mixte Paritaire (CMP) afin d'examiner le texte pour la troisième fois avant de l'adopter définitivement. Cette commission, composée pour moitié de députés et de sénateurs, se réunit à la demande du Premier Ministre en cas de désaccord majeur entre les deux chambres. Concernant l'article 52, la CMP a confirmé et validé tous les amendements adoptés au Sénat. Elle même réintroduit le sous-amendement du gouvernement permettant à l'État de résilier unilatéralement une convention de transfert, alors qu'il avait pourtant été rejeté par la majorité des sénateurs. Le texte renforce ainsi le rôle de l'État et du Ministère dans le processus de décentralisation. Il aura au moins le mérite de prévoir plusieurs garde-fous qui, à défaut d'empêcher cette politique néfaste, en limitent quelque peu les effets et les dérives.

Cependant, ne nous leurrions pas, Frédéric Mitterrand est avant tout solidaire d'une politique gouvernementale qui vise au désengagement de l'État dans tout les domaines y compris dans celui du patrimoine. Il a d'ailleurs cité en exemple la décentralisation du château du Haut-Konniegsbourg qu'il considère comme une réussite, ce qui n'augure pas grand chose de bon pour l'avenir du CMN. N'étant pas à une contradiction près, le 2 décembre dernier, alors que les personnels du Ministère entraient en lutte, il affirmait au cours d'une réunion qu'il n'était pas favorable à la décentralisation et que les monuments nationaux devaient rester dans le giron de l'État, « *sauf exception* ». Mais lorsque les organisations syndicales lui demandent de s'engager solennellement pour qu'aucun monument du CMN ne

soit transféré, il refuse et se contente de répondre qu'un ministre n'est pas là pour prendre des engagements mais pour appliquer la politique du gouvernement !

Ne minimisons pas non plus la portée de ces amendements et du texte final. Réintroduire le Ministère au centre du

dispositif nous fourni un levier non négligeable pour lutter contre la décentralisation. Les organisations syndicales ont maintenant toute latitude à intervenir et contester les choix du Ministre, puisque désormais la décentralisation des monuments nationaux est de sa responsabilité. Il n'est donc pas encore trop tard. Il est toujours temps de se

mobiliser pour construire le rapport de force et empêcher l'irréversible. Déjà la mobilisation des personnels du CMN en ce début décembre a clairement démontré que les agents étaient attachés à leurs monuments et à leur établissement. Pour sa part, le SNMH-CGT est déjà en ordre de bataille.

Intervention (extrait) du Sénateur Jack Ralite, ancien Ministre, membre de la commission Culture au Sénat et ancien membre du Conseil d'Administration du CMN. Séance du 27 novembre 2009

Nous souhaitons la suppression de l'article 52, dont l'adoption aboutirait au démantèlement de la politique patrimoniale nationale, préfigurant la possible fin d'une politique culturelle cohérente en matière de monuments historiques.

Je ne suis évidemment pas opposé à la décentralisation culturelle. Mais il ne s'agit pas ici de cela ! L'État tente de se délester du coût financier lié à la conservation, à la présentation et à la mise en valeur du patrimoine national sur les collectivités territoriales sans leur allouer quelque moyen supplémentaire que ce soit, dans un contexte de déstabilisation financière de celles-ci notamment liée à la suppression de la taxe professionnelle.

Je relève d'ailleurs que cet article est inséré dans le même projet de budget du ministère de la culture par lequel celui-ci affirme se consacrer de manière prioritaire au patrimoine, qui était sous-doté depuis plusieurs années. Il y a dans cet article 52 un risque pour les monuments. Les collectivités locales doivent être volontaires, mais on sait qu'elles sont souvent tentées de reprendre un établissement public ayant un intérêt local marqué mais mal entretenu parce que non prioritaire au niveau national : même non rentable, il serait malgré tout réclamé par la collectivité pour sa valeur symbolique.

Que se passera-t-il lorsque les collectivités locales découvriront qu'elles ne peuvent remplir les obligations financières découlant de ce transfert ? Rien dans cet article ne pose le caractère inaliénable des monuments transférés, ce qui vaut presque autorisation de les vendre – je dis bien : de les vendre !

Or le caractère inaliénable des œuvres historiques remonte à une décision prise au XIII^e siècle, quand les juristes royaux, craignant des faiblesses royales, imposèrent l'interdit aux rois de vendre les objets artistiques qui ornaient leurs demeures. L'idée de transgresser cette inaliénabilité est venue du rapport Jouyet-Lévy, et, quand Bercy a proposé de passer aux actes, le ministère de la culture a demandé un rapport à Jacques Rigaud, qui a stoppé cette dérive.

Dans les conditions de l'article 52, que deviendra une politique patrimoniale cohérente sur l'ensemble du territoire, qui doit reposer sur la péréquation et la solidarité, comme le Centre des monuments nationaux en est l'exemple ? En effet, cet article 52, en élargissant la possibilité de transfert à la totalité des monuments, fait sauter toute règle et a fortiori tout plan financier national. Les monuments réclamés par les collectivités territoriales seront ceux qui sont les plus rentables ou ceux qui viennent d'être rénovés par l'État.

Le système d'entretien et de valorisation des monuments, je le répète, repose sur une logique de mutualisation du CMN. Le Centre des monuments nationaux assure la conservation et la présentation de quatre-vingt-seize monuments dont seuls six sont rentables. Ce sont ces six monuments qui permettent de financer les quatre-vingt-dix autres.

À titre d'exemple, si une collectivité locale réclame le transfert du Mont-Saint-Michel, ce sont vingt monuments en région qui sont touchés. Si l'Arc de triomphe n'est plus géré par le CMN, quinze autres monuments connaîtraient de grandes difficultés. Cette mutualisation d'intérêt général pour le patrimoine doit l'emporter sur la logique de la rentabilité financière au profit de quelques monuments seulement.

Nous devons voter contre cet article 52, d'autant que comme cela devient l'habitude, il a été introduit par un cavalier créant au premier abord une incompréhension qui, à elle seule, devrait être cause de son rejet.

Je suis sûr que nous voulons tous que les cent monuments gérés par le Centre des monuments nationaux continuent à pouvoir nous accueillir, nous citoyens de France ou d'ailleurs, dans de bonnes conditions.

Conseil d'Administration du 25 novembre 51 précaires obtiennent un CDI !

Le conseil d'administration a commencé par la question d'actualité la plus préoccupante pour l'établissement et ses 1400 emplois : le risque d'une nouvelle vague de décentralisation pour les monuments. Et malheureusement, cette fois, sans aucun garde-fou. Ainsi, les monuments d'intérêt national (Arc de triomphe, Panthéon, Mont Saint-Michel...) sont tout autant menacés de partir pour une collectivité territoriale menaçant par le même coup économiquement l'établissement (et on ne parle pas là de rentabilité mais purement et simplement de la survie même du CMN) et ce sans limite dans le temps pour les collectivités volontaires (la commission Rémond avait instauré un délai d'un an pour que les collectivités territoriales fassent connaître leur désir de s'approprier un monument).

Bref, comme on avait déjà pu le dire, c'est la grande braderie des monuments et à chacun de faire son marché. Question on ne peut plus urgente puisque nous étions à l'avant veille de la consultation par le Sénat du projet de loi de finances et son fameux article 52. Le SNMH-CGT a fait la déclaration suivante :

Déclaration liminaire du SNMH-CGT

« Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Le Gouvernement a introduit dans le projet de loi de finances (PLF) 2010 un article 52 qui annonce une évolution radicale des règles et possibilités de transfert d'éléments du patrimoine monumental de l'État et par conséquent de monuments historiques gérés par le CMN, aux collectivités territoriales.

Alors que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales avait limité la possibilité de transfert aux éléments du patrimoine classé ou inscrit de l'État ou du Centre des monuments nationaux figurant sur une liste fixée

par décret, et pour lesquels la demande devait être formulée au plus tard 12 mois après la publication dudit décret, l'article 52 du PLF 2010 instaure le principe d'un appel généralisé et sans limite dans le temps au volontariat des collectivités territoriales. Le patrimoine transférable ne se limitant plus à celui de l'État et du Centre des monuments nationaux, mais s'étendant dorénavant à celui de tous les établissements publics de l'État.

L'objectif de cette disposition n'a proprement rien à voir avec toute idée de développement, ou de renforcement, des politiques publiques de la Culture, comme le prouve l'exposé de ses motifs : le gouvernement n'y considère le patrimoine qu'au travers du prisme de ses retombées économiques et de «la compétitivité du territoire liée à l'attractivité qu'il exerce».

Le Gouvernement justifie les futurs transferts en arguant du fait que les monuments «se trouvent souvent mieux entretenus et valorisés par les collectivités que par l'État». Ce débat, transcende le seul CMN, mais il est malheureusement pollué par de basses manœuvres électorales en vue du scrutin régional.

Pour le Centre des Monuments Nationaux cet article 52 signifie ni plus ni moins qu'un démembrement, qu'on peut assimiler à une véritable « vente à la découpe » qui aboutira à la mort certaine de notre établissement. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la survie de l'établissement repose sur la péréquation et la mutualisation des moyens. Aujourd'hui, ce sont les 6 monuments bénéficiaires qui permettent de compenser les pertes et d'ouvrir à la visite les 90 autres, conformément aux missions de l'établissement. Que se passera-t-il si demain, des monuments tels que l'Arc de Triomphe, le Mont-Saint-Michel, le Panthéon, le château de Vincennes, le château d'Azay-le-Rideau, le château d'Angers ou encore le domaine National de Saint-Cloud. « le CMN obtient un équilibre comptable grâce à une gestion en réseau de ses monuments : 6 monuments bénéficiaires permettent de compenser les

déficits des 90 autres. L'expérience montre a contrario les risques qu'encourerait une décentralisation généralisée du patrimoine national. Il faut veiller à ne pas déséquilibrer l'ensemble. Les collectivités territoriales ont tendance à vouloir récupérer des sites patrimoniaux et des monuments bénéficiaires. Or il est important de conserver un réseau national et de développer des organismes comme le CMN. ».

Approbation du procès-verbal

Souvenez-vous, nous avons quitté le dernier CA en plein débat sur la prise à bail d'un deuxième immeuble pour le siège. Estimant que les personnels n'y avaient pas été associés, face à une précipitation non justifiée et à des méthodes vécues comme brutales par les agents (en 18 mois, ils auront subi une réorganisation, des travaux à Sully dans des conditions particulièrement difficiles et ce projet de déménagement). A la lecture du PV, on constate que ce départ aura au moins eu le mérite de susciter moult réactions. Si certains ont voulu minimiser en parlant d'une « nervosité des représentants du personnel »... nous avons informé le conseil que quelques jours après le CA une pétition des personnels dénonçant ce déménagement et les méthodes managériales avait été massivement signée et que cela n'était pas un fait isolé mais bel et bien l'expression de l'ensemble des agents du siège.

Vote

Pour à l'unanimité

Décision modificative n°3

Comme à son habitude, la DM3 (pour les intimes) est une révision des dépenses, des recettes et investissements par rapport au budget 2009 voté un an plus tôt. Budget primitif contre lequel nous avons voté et en toute logique, nous votons donc contre son application.

Il est à noter une augmentation de 400 .000 visiteurs par rapport à 2008. On note également le report de 5,2 mil-

lions de crédits en matière de maîtrise d'ouvrage faute d'effectifs (c'est pour-quoi, il y a un an, dans le cadre de la réorganisation, la CGT avait demandé de la surseoir et de se donner les moyens de mettre correctement en place cette direction, mais certains préférant courir deux lièvres à la fois, on en voit aujourd'hui le résultat...).

Vote

Pour : l'administration

Contre : CGT et CFDT

Budget Primitif 2010

Le budget 2010 intègre le retrait de l'abbaye de Fontevraud (le CMN percevait les droits d'entrée mais l'action culturelle était gérée par le Centre Culturel de l'Ouest) et l'intégration du château de Rambouillet, la rémunération de 28 emplois sur 33 concernant la maîtrise d'ouvrage, le surcoût du deuxième siège (la « bagatelle » de 800 000 euros).

Si l'action culturelle se voit augmenter de 37% soit 1,4 millions, il est à déplorer qu'aucun projet d'établissement ou que – pour le moins - les programmes ne soient présentés à ce conseil. Seule une présentation orale a été faite des manifestations culturelles (1100^{ème} anniversaire de l'abbaye de Cluny, « Monuments et cinéma », renouvellement des nocturnes à Azay et au Mont Saint-Michel...) ainsi que des travaux de maîtrise d'ouvrage mais des documents joints au dossier donneraient une meilleure vision d'ensemble ainsi que les orientations prises en la matière par le Centre des monuments nationaux. On voit donc une augmentation globale des dépenses, des subventions du ministère en augmentation (notamment pour compenser la gratuité des 18-25 ans et des enseignants décidés par le président Sarkozy, une compensation du départ de Fontevraud, de l'intégration de Rambouillet...) L'autofinancement du CMN passant ainsi de 83 à 73%.

Les 46 CDI obtenus pour les vacataires parisiens en accueil-surveillance ne sont pas intégrés au budget, nous avons de nouveau réaffirmer que le ministère

doit prendre toutes ses responsabilités : prendre en charge ces emplois qui doivent être des postes de fonctionnaire. A ce jour, aucun engagement sur ce point n'a été pris par le ministère. Autre effet néfaste de ce budget : suppression de 5 emplois au nom du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

On peut se féliciter par contre de la création de cinq postes pour les chargés d'inventaire, là encore la précarité était subie depuis des années. Il y aura pour 2010, 8 transformations statutaires d'emploi (changement de groupe).

Nouvelle augmentation en droit d'entrée pour Carcassonne qui passe à 8,50 (c'est en voyant de pareils tarifs que je suis contente d'avoir ma carte Culture).

Nous avons de nouveau interpellé l'ensemble du conseil d'administration pour que la réforme du statut soit relancée notamment pour une augmentation des salaires qui sont aujourd'hui indigents.

Vote

Pour : Administration et tutti quanti

Contre : CGT et CFDT

Les CAP des contractuels deviennent des CCP

Enfin, comme quoi des années de redites finissent par aboutir un jour, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) deviennent des Commissions Consultatives Paritaires (CCP). Toute la nuance est donc l'adjectif « administrative » remplacé par « consultative ». En effet, les agents non titulaires n'ont malheureusement pas toujours les mêmes droits que leurs collègues fonctionnaires et les élus en CCP ont un rôle beaucoup plus restrictif qu'en CAP. Les délibérations sur les choix des promotions ne sont pas sur un même pied d'égalité ce qui fait que rarement la direction du CMN acte en séance les promotions proposées par les représentants du personnel et est parfois même revenue sur certains de ses engagements.

Néanmoins, nous avons eu l'occasion ces dernières années de faire reconnaî-

tre le travail de nombre d'agents parfois « oublié » de leur propre hiérarchie. Rappelons que les CCP se prononcent sur les promotions (ici en terme large : saut d'échelon, changement de niveau ou de groupe), sur les sanctions disciplinaires (autre que l'avertissement ou le blâme), les mutations avec changement de résidence administrative mais aussi, c'est bien souvent méconnu des agents, sur les problèmes rencontrés sur l'exercice du temps partiel ou de la formation professionnelle. N'hésitez donc pas à contacter vos élus CGT.

Alors certes, c'est une mise en conformité mais la CGT demande que le débat soit ouvert pour y intégrer les CDD ou CDI à temps incomplet qui malgré des années d'ancienneté pour certains sont exclus d'un déroulement de carrière ou de droits à être défendus. La réouverture de négociation sur le statut des contractuels doit en être l'occasion.

Vote

Pour à l'unanimité

Subvention en faveur de l'APCMN (Association des Personnels du CMN)

Après un début un peu chaotique pour la nouvelle association en 2009 (mais qui aura vu une remise des bons rentrée scolaire, de bons de Noël ainsi que le spectacle du cirque de Pékin), l'association se voit dotée d'une subvention de 75 000 euros. Elle devrait également trouver en début d'année une nouvelle organisation (la précédente étant transitoire pour pouvoir assurer dans les dernières semaines de 2009 les prestations susmentionnées). Il n'est plus à rappeler qu'il y a un an c'était la suppression nette de toute association du personnel qui était au programme et que c'est toute la pugnacité de la CGT qui a permis la création de cette nouvelle association ainsi que sa mise en place. Souhaitons un bel avenir à cette association et que chacun s'y retrouve dans les activités qu'elle aura à proposer.

Vote

Pour à l'unanimité

A la demande de la CGT, le CHS verra dans un premier temps, les 5 monuments qui avaient déjà été vus en priorité lors du précédent CHS Sud-ouest, afin de constater ou pas, les évolutions dans ces dossiers.

Les grottes des Eyzies. Font-de-Gaume.

L'aménagement de l'accueil de Font-de-Gaume. Il avait été question d'aménager dans le bâtiment actuel une mezzanine, mais les dernières études ont démontré que cela était irréalisable. Toutefois une nouvelle solution est apparue, un bâtiment vétuste se situant de l'autre côté de la route va être remis en état. Il y a certes, beaucoup de travaux à y effectuer, mais ensuite il y aura là, la possibilité d'y faire des aménagements des plus intéressants : locaux de jours décents, salle pour l'accueil des scolaires, bureaux administratifs. Bien entendu l'Administration nous a confirmé que les personnels seraient associés aux réflexions lors de réunions préparatoires. En attendant ces nouveaux locaux, le bâtiment usuel est actuellement en cours de rafraîchissement (peinture, nouvelles étagères...).

Le château de Castelnaud.

Au château, la secrétaire dont le bureau était installé au dessus d'une citerne, a été installée dans un bureau provisoire, en attendant les travaux qui devrait commencer au 16 décembre : déménagement de la bibliothèque, débarras du bureau, peinture, travaux électriques, et réaménagement du bureau. On estime à deux mois la durée des travaux.

Les travaux pour la stabilisation des parapets sont programmés. Pour ce qui est de les rehausser, car leur hauteur est insuffisante, il n'y a pas de solution satisfaisante à ce jour. En attendant, le public est informé du danger et invité à se tenir éloigné et vigilant (notamment avec les enfants).

L'abbaye de Charroux.

Vous souhaitez visiter l'Abbaye de Charroux ? Bonne idée, c'est un très bel endroit, où vous pourrez voir une

statuaire exceptionnelle. Alors voici actuellement, comment vous y prendre. Vous verrez devant l'abbaye une grille de chantier, et si vous cherchez bien, sur cette grille, au dessus du cadenas, un petit bouton de sonnette. Appuyez et quelques minutes plus tard vous verrez apparaître un(e) collègue du CMN, équipé(e) d'un magnifique sac banane accroché à la ceinture, et dans lequel il range tous ses plus précieux trésors (tickets et monnaie !). Incroyable, mais vrai ! Maintenant, projetons-nous dans le futur, visitons Charroux dans quelques mois... Imaginez un espace triangulaire de 10 petits m², dans lequel vous placez un bureau d'accueil qui fait office de billetterie, un espace comptoir de vente, un agent du CMN et des visiteurs y compris éventuellement des visiteurs en fauteuils roulants... Waouh ! Plus fort que la billetterie des Tours de Notre-Dame (pour ceux qui ne connaissent pas encore : un petit placard fiché sous un escalier en colimaçon) ! Eh bien ce tour de prestidigitateur, digne des plus grands magiciens (accroche toi Merlin !) le CMN était sur le point de le faire dans ce qui doit devenir le nouvel accueil de l'abbaye de Charroux ! Bon, il faut reconnaître que l'Administration n'est pas restée sourde à ce constat d'évidences. D'ailleurs, le CMN s'est engagé à vérifier qu'il pourra prochainement bénéficier de l'ensemble de l'office du tourisme avant d'engager les travaux car aussi peu important (voire grotesques qu'ils soient), il sont relativement élevés. A cette condition, en effet, les agents pourront enfin avoir des conditions de travail pour le moins normales. Le CHS s'est donc prononcé favorablement pour cet aménagement sous réserve de supprimer l'espace dédié au comptoir, et d'être vigilant sur le choix d'un mobilier à la fois ergonomique et permettant un gain de place. Autre point important, cet espace étant situé dans le bâtiment servant actuellement d'office de tourisme à la mairie de Charroux, il a été demandé qu'une signalétique très claire puisse bien permettre aux visiteurs de faire le distinguo entre l'office proprement dit et l'accueil

du monument. De plus il était question de proposer aux publics une visite de la maquette de l'abbaye (située dans l'office de tourisme, à l'étagé) juste avant d'entrer dans le monument, escalier quelque peu usé où le risque d'accidents n'est pas négligeable (qui en porterait d'ailleurs la responsabilité entre le CMN et l'office du tourisme ?) Une convention doit être signée avec la mairie de Charroux. Celle-ci stipule que le CMN s'engage à faire quelques travaux de rafraîchissement dans l'office de tourisme et en échange la municipalité cédera la totalité de cet espace au CMN (mais sous quel délais... ?) ce qui permettra de faire alors un accueil beaucoup plus digne, pratique et intéressant que ce petit triangle de 10 m². De plus le CMN va essayer de « récupérer » la maquette et de la placer dans le monument pour que les visiteurs de l'abbaye y aient accès plus facilement. Alors bonne visite...

La Tour Pey-Berland.

Le revêtement de sol devant protéger les personnels de la poussière à l'entrée de la tour a été installé au mois de mai. Mais il existe également sur le site, un autre revêtement en ciment peint qui se fissure occasionnant par endroits, des trous de 50 cm. Un dallage en pierre serait plus approprié. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) devrait s'en occuper en 2010. Une caméra permettant le comptage des visiteurs présents dans la tour devrait être installée prochainement. Le SDAP (Service Départemental des Affaires Patrimoniales) et le CMN réfléchissent à la mise en place sur ce monument d'un dispositif anti-suicide. Nous tenons à saluer à ce propos, le courage dont les personnels de Pey-Berland, ont à nouveau du faire preuve cet été, face à ce genre de situation particulièrement pénible.

Les Tours de La Rochelle.

Tour de la Chaine. On note un mieux, de façon générale, sur les problèmes électriques, toutefois cela semble persister au niveau de la billetterie. A la

fin de cette année, toutes les vérifications devraient avoir été faites (plomb, amiante, installation électrique...). Le plancher devra être refait car des trous se forment laissant voir le vide. Pour le moment, on n'en est pas encore au point de passer au travers, mais cela peut occasionner chez certains, un désagréable sentiment de vertige. Une formation secourisme et utilisation des défibrillateurs a du être organisée au moment où nous écrivons ces lignes.

Tour Saint-Nicolas. Une installation sera mise en place afin de « protéger les arrières » du caissier. En effet, à l'heure actuelle, il est disposé de telle façon que le public peut sans difficultés se placer derrière lui, ce qui du point de vue sécurité et de bien-être de l'agent en place, est un peu limite...

Le château de Gramont.

Le projet évoqué au précédent CHS concernant une étude d'un possible aménagement de l'accueil dans les écuries, n'est pas encore prêt. C'est un projet lourd qui entraînerait sans doute une ouverture dans les façades... A suivre, donc. Ce qui fait pour le moment l'actualité à Gramont, c'est le chantier de mise aux normes des réseaux électriques avec l'installation d'une détection incendie et de deux alarmes incendie et intrusion. Les bureaux devraient être repeints.

Le château de Beaulieu-en-Rouergue.

Les phases 1 et 2 de la mise aux normes des installations électriques sont terminées. Il ne reste plus que la phase 3, c'est-à-dire dans le côté privatif de la donatrice.

Le château de Puyguilhem.

L'installation électrique avait été entièrement refaite en 2008. Des contrôles sont actuellement en cours, tout comme la recherche d'amiante et de plomb. La poutre qui s'est brisée a été étayée et la salle dans laquelle elle se trouve a été condamnée à la fois pour le public et pour les personnels. On a constaté de gros problèmes d'humidité dans la grande salle qui fait parfois office de local de jour (sans en être un !).

Le château d'Assier.

Il a été acheté et installé du mobilier

pour l'accueil d'été et le local polyvalent. Une étude est en cours, pour 2010, concernant la création d'un nouvel accueil ou d'un local de jour dans l'ancien dépôt lapidaire. Le contrôle de la présence de plomb a du être fait. Une vitre cassée a du être remplacée (du moins on l'espère vivement pour le collègue travaillant là-bas et qui a déjà bien assez froid comme ça !).

Le château de Montal.

La visite du CHS a été demandée pour le château de Montal (avec une halte au passage, à Castelnau afin de voir la nouvelle installation de « la secrétaire à la citerne »). Nous n'avons pas encore les plans des travaux à venir. La puissance du compteur électrique a été relevée afin de mieux chauffer le local de jour. Le château, lui, n'étant pas chauffé, les agents ne sont plus tenus de rester à l'accueil pour attendre les visiteurs, lorsqu'il fait trop froid. Ils restent à l'abri dans le local et une petite sonnette au niveau de l'accueil les prévient lorsque du public se présente.

Cathédrale de Bayonne.

Les représentants CGT à ce CHS ont demandé la réactualisation des fiches concernant ce monument. En effet, on constate, comme trop souvent dans les monuments où la gestion se fait en lien très étroit avec le clergé, une force d'inertie particulièrement forte ! En résumé (un peu brutal, mais hélas bien réel) : rien ne bouge dans ce type de monument car le clergé s'oppose systématiquement à tout ! Rappelons que dans cette cathédrale il n'existe absolument aucune installation pour les agents y travaillant (pas de locaux de jour, pas de sanitaires...). Heureusement, l'agent qui y est le plus régulièrement n'habite pas loin et le SDAP a proposé que les personnels utilisent ses locaux. Des travaux sont actuellement en cours au niveau des planchers. On a constaté des chutes d'enduit et un problème avec une pièce de bois de la charpente. Des travaux devraient aussi avoir eu lieu dans la salle du 2^{ème} niveau pour réparer des dégâts faisant suite aux intempéries.

Villa Gallo-romaine de Montcarret.

Que d'eau, que d'eau ! En effet, une

voie d'eau souterraine semble circuler sous le site et il arrive régulièrement que l'eau remonte et inonde différents endroits de la villa, en particulier dans ce qui était autrefois... une rigole justement prévue pour l'évacuation de l'eau ! Mais parallèlement à cela, le bâtiment d'accueil connaît lui aussi de gros soucis d'étanchéité. De plus, dernièrement, des bureaux ont été inondés suite à un orage ! On comprend mieux pourquoi on représente toujours la villa de Montcarret (sur les documents d'appel...) par sa fameuse mosaïque aux poissons ! Un diagnostic doit être fait pour tenter d'apporter des solutions... ou il faudra que le CMN offre des scaphandres aux agents !

Toutes les passerelles (permettant de circuler au dessus des mosaïques) commencent à donner des signes évidents de vieillesse. Un nouveau projet de circuit est à l'étude, elles pourraient être remplacées dans ce cadre. La climatisation doit être refaite. Des mosaïques extérieures sont actuellement en restauration. Enfin, il faut signaler une démarche intelligente qui a été entreprise concernant les stages de formations (secours et défibrillateurs). On propose souvent aux sites de province, un peu isolés les uns des autres de se tourner vers la municipalité la plus proche dans leur région, pour faire ces stages. Le problème pour Montcarret, est que ce site est localisé en Dordogne, mais ils sont géographiquement beaucoup plus proches des grandes communes de Gironde ! Une formation leur a donc été dispensée au château de Cadillac, dont ils ne sont pas très éloignés.

La grotte de Pair-non-Pair.

Le diagnostic amiante et plomb a été effectué sur l'ancien bâtiment. Rien à signaler. Un vitrage fissuré dans le nouveau bâtiment d'accueil doit être remplacé et un film contre le rayonnement solaire posé. Le personnel demande à l'établissement de leur fournir des chaussures adaptées (terrain assez accidenté et glissant).

Le site Gallo-romain de Sanxay.

On réfléchit toujours depuis 7 ans ! (Mais non, cela n'a rien à voir ni avec le film, ni avec Marilyn Monroe !) au réaménagement de l'ancien logement

en locaux de jour, salle des ateliers du patrimoine et bureaux. Les caisses sont toujours aussi bruyantes. On envisagerait de les enfermer dans un coffrage avec un système de ventilation. A suivre. Les agents partant en visite sur le site (parcours de plusieurs kilomètres) sont soumis aux intempéries (plein soleil en été, pluie, vent...). Un jardinier est arrivé au 1^{er} octobre. Un abri devrait lui être construit en éléments modulaires, ce qui permettrait de pouvoir adapter cet abri en fonction des nouveaux matériels (actuellement, il a un micro-tracteur, mais on envisage l'acquisition d'un tracteur avec un bras autoporté).

Montmaurin.

On cherche toujours un volontaire pour aller y travailler. Les fiches travaux

présentées à ce CHS n'étant pas à jour, et aucun représentant du monument n'étant présent, on ne pourra pas en dire grand-chose !

Le château de Cadillac.

Toujours en travaux. Un revêtement a été posé dans la cour d'entrée du château, mais celui-ci est si laid, qu'il fait ressembler la cour du château à un terrain de tennis ! Il devrait être refait ! La réfection de l'accès pavé, elle doit être complètement achevée, au moment où nous écrivons ces lignes. Il a du être procédé également à la vérification des installations électriques et du paratonnerre.

L'abbaye de la Sauve-Majeure.

L'électricité doit être refaite. Un balisage

de secours a été posé au musée lapidaire. Des grilles de sécurité seront posées dans le clocher. Une nouvelle vérification de la présence de plomb devrait être faite, mais les conduits semblant être en fonte et non pas en fibrociment, elle devrait s'avérer négative. Il faudra envisager une isolation dans les parties hautes afin d'améliorer le confort thermique de l'accueil. Il faudra poser un mitigeur dans les sanitaires où l'eau arrive trop chaude. Et enfin, on a constaté des odeurs désagréables au niveau du musée lapidaire. Voir comment y remédier.

CHS Paris-Emerainville Un CHS en plusieurs actes

Certains pensent que le CHS-Paris peut se tenir en 3 heures ! Possible, si vos représentants du personnel étaient de gentils « bénis oui-oui » se contentant de recevoir la « Sainte Parole » de l'Administration en acquiesçant à tout ce qui est proposé, oui, bien sûr, 3 petites heures... Mais les CHS étant en général, un peu plus mouvementés, et ce dernier CHS parisien contenant des dossiers particulièrement sensibles, voyons rapidement, le déroulement quelque peu particulier de celui-ci... Il se tint une première fois le 4 décembre de 11 heures à 18 heures passées. Constatant finalement, dans la soirée du 4, qu'un seul dossier (et quel dossier !) avait été abordé (je ne dis pas traité, mais abordé), il fut reconvoqué le 17 décembre de 13h30 à 19h, pour constater là encore, qu'il sera nécessaire d'en reconvoquer un troisième (!), à la mi-janvier pour avoir des compléments d'information sur des sujets restés en suspens ! Trois heures, on vous dit !

Le projet d'aménagement du second site du siège.

M. Deprost commence par nous exposer ce qui a motivé pour l'Administration le choix de ce site de la Porte des Lilas : proximité de Paris (et à 30mn de Sully en transport en commun), bâtiment

moderne avec un agencement facile sur une superficie importante, quartier en développement... Puis, nous annonçons que les personnels administratifs de Vernet et Victoria (administration Arc, Panthéon et monuments de l'Île-de-la-Cité) qui devaient eux aussi intégrer les bureaux de la Porte des Lilas, iront finalement à Sully ! De plus 4 bureaux seront créés dans l'une des Tours de la Conciergerie, pour l'administratrice de la Cité et les TSC. C'est une heureuse nouvelle pour ces personnels qui ont su faire entendre leur mécontentement, via une pétition, face à une décision arbitraire et dénuée de toute logique (ces agents ayant en effet besoin de travailler à proximité des monuments qu'ils gèrent et de leurs personnels). Toutefois, pour avoir pu me rendre récemment dans cette salle de la Tour d'Argent, je fus un peu interloquée d'apprendre que ce sont 5 bureaux qui doivent tenir dans cet espace, qui peut en contenir 3 tout au plus, si on veut garder un minimum de confort !

De plus, ce rapatriement, en catastrophe de Vernet et Victoria sur Sully entraîne forcément le départ du Siège d'un autre service ! Deux hypothèses étaient retenues ce 4 décembre :

La Direction de la Communication pourrait aller aux Lilas, et/ou les Edi-

tions iraient soit rue de Turenne (à l'arrière de Sully) soit aux Lilas. A priori, ils iraient aux Lilas.

Et voilà qu'au moment même où je rédige ces lignes, nous apprenons, non seulement que les Editions iront bien aux Lilas, mais qu'elles en étaient informées dès le 1^{er} décembre, soit 3 jours avant ce CHS, où on nous présentait ce déménagement comme une probabilité. Par ailleurs, les personnels des Editions (tout comme ceux de Victoria et Vernet) ont eux aussi signé massivement une pétition s'y opposant, arguant qu'eux aussi ont des contacts réguliers, quotidiens avec des services localisés sur Paris ! Le CMN a une nouvelle fois su nous faire la démonstration de la qualité du dialogue qu'il entretenait avec ses agents !

La CGT déplore que dans toute cette histoire de déménagement, les personnels ont toujours été mis devant le fait accompli. On les informe par contre-coup, uniquement lorsque les décisions sont déjà prises. C'est une sorte de « brassage de la masse salariale » où les individus sont niés. Après l'époque des bilboquets, « Ira, ira pas au Lilas » semble être le dernier jeu à la mode à l'Hôtel Sully ! Le Directeur du CMN justifie la précipitation avec laquelle fut menée toute cette affaire par l'ur-

gence d'installer les nouveaux arrivants (Direction de la Maîtrise d'Ouvrage en particulier). De plus, ajoute t'il, il était également urgent d'obtenir l'accord de France Domaine sur ce second siège, avant que ledit second siège ne soit transféré en province, comme c'est le cas actuellement pour le siège de l'INRAP (Archéologie Préventive) qui est menacé d'être délocalisé à Reims ! Par ailleurs, pour la direction du CMN, la communication fut faite auprès des personnels par le biais de réunions, où seuls étaient convoqués les directeurs ou chefs de services, et où on leur donnait les évolutions de ce projet au fur et à mesure qu'elles étaient décidées.

Sur les plans qui nous sont présentés, on constate des bureaux (26) où la surface de travail disponible par agent est inférieure à 10m². Cela est déjà le cas à Sully, mais l'un des buts affichés de ce déménagement est d'améliorer les conditions de travail des agents ! Sur cette observation, la direction nous répond que ces agencements ne sont qu'en projet actuellement et que tout sera revu avec le concours d'un ergonome... Une chose est sûre, c'est bel et bien la présidence et la direction générale qui verront, elles, leurs conditions de travail améliorées avec des bureaux largement au-dessus des 10m² et au Lilas et à Sully !

Bien entendu, les organisations syndicales présentes à ce CHS (CGT, CFDT) se sont prononcées contre ce projet, pour toutes les raisons exprimées plus haut. L'Administration quant à elle, et c'est tout à fait logique, s'est prononcée pour, comme un seul homme et continue comme si de rien n'était !

Souffrance au travail à Sully

Les docteurs Tencer et Nodarian ont fait la lecture lors de ce CHS d'un rapport accablant sur des situations de souffrance au travail dans différents services du Siège du CMN. A la date du 4 décembre, elles avaient déjà reçu un certain nombre d'agents permettant un premier bilan, mais d'autres rendez-vous étaient déjà programmés pour les semaines suivantes.

Elles ont tenu à affirmer combien les agents se trouvant dans ces situations sont toujours des agents très investis dans leur travail, ayant une vraie conscience professionnelle. C'est pourquoi, lorsque ces personnels sont déconsidérés, rabaissés, rabroués, lorsqu'on leur

fait des réflexions désobligeantes du style (« Je ne vous demande pas de penser ! », « Je ne veux pas le savoir, débrouillez-vous »...) ils le vivent comme une véritable souffrance. Les médecins ont pu, via ces témoignages d'agents du Siège, remarquer d'autres sources de mal-être : une perte du sens du travail, avec par exemple des ordres contradictoires, des mises au placard ; le fait de devoir renier tout ce qui a été fait avant (« Le passé c'est le passé, maintenant c'est comme cela que ça marche »...) ; travail dans l'urgence ; manque de hiérarchisation des priorités ; disponibilité 24h/24 via les Blackberry... La CGT a tenu à souligner la grande qualité de ce rapport. Dans le CHS du 17 décembre, des propositions de solutions ont été élaborées en commun par la CGT et la CFDT et ont été proposées à l'Administration du CMN. (voir la « Déclaration commune au CHS du CMN le 17/12/2009. Souffrance au travail au siège du CMN »).

Les nouveaux aménagements de l'Hôtel Sully.

Des plans de l'Hôtel de Sully ont été présentés au CHS avec quelques hypothèses des aménagements à venir, mais pour le moment rien n'est encore arrêté (en tous cas, c'est ce qu'on nous dit !). Les organisations syndicales ont insisté pour que cette fois le travail ne se fasse pas sans elles et plus encore, ne se fasse pas sans les personnels concernés. Des réunions seront programmées.

Situation monuments.

La Conciergerie

Le diagnostic amiante et plomb a été fait, rien à signaler pour l'amiante, et un peu de plomb a été détecté. De même une étude sera faite sur l'eau pour vérifier sa qualité.

Les locaux de l'ancienne imprimerie du TGI (Tribunal de Grande Instance) seront bien transformés, avec la création de vestiaires et de sanitaires pour les personnels au premier étage, et d'un atelier de maintenance au rez-de-chaussée. Des travaux sont bien prévus en 2010 pour améliorer quelque peu les conditions de travail en billetterie, en attendant un projet plus ambitieux (mais à plus long terme) lié à un circuit de visite unique reliant la Conciergerie et la Sainte-Chapelle. C'est également dans le cadre de ce projet éventuel, que l'on reverra le poste de contrôle. Les nouveaux aménagements seront pré-

sentés aux personnels, dans le premier trimestre 2010 et au CHS.

Une étude est également en cours pour la construction d'une passerelle, au niveau du Quai de l'Horloge, entre les deux Tours, sur l'emplacement d'une fausse baie gothique. Cette passerelle permettrait un accès au monument aux publics handicapés.

Enfin, les cuisines pourraient être rouvertes aux visiteurs prochainement.

La Sainte-Chapelle.

Le diagnostic amiante et plomb a été fait.

Il était prévu la pose à l'entrée de la chapelle, d'un sas provisoire pour protéger quelque peu les agents du froid. Ce sas devait être un rideau de velours, mais les pompiers ayant émis un avis défavorable à ce projet, on essaiera plutôt de poser un sas en bois. La CGT a rappelé à la Direction de l'Etablissement ses engagements pris il y a un an de créer des groupes de travail se penchant une bonne fois pour toute sur ces problèmes d'ambiances thermiques que l'on rencontre dans la plus part des monuments du CMN. Ce travail devrait commencer en 2010, avec les équipes de la DMO, les organisations syndicales et l'Inspecteur Hygiène et Sécurité.

Les travaux local de jour/billetterie sont reportés à ce printemps. Le CMN souhaite louer un algeco durant la durée des travaux pour abriter les agents, mais il n'est pas du tout sûr que le Palais l'accepte ! Rien de prévu non plus, pour le moment concernant la « cabane au Canada » (le poste de contrôle). L'Inspecteur Hygiène et Sécurité a alerté l'attention du CHS sur l'accès aux colonnes sèches durant ces travaux du printemps et sur un risque de chute avec les projecteurs lors des concerts car ceux-ci ne sont maintenus que par une seule attache, alors que deux sont obligatoires.

Les Tours de Notre-Dame.

On parle depuis au moins 2 ans d'un projet d'aménagement d'une nouvelle billetterie au niveau du comptoir de vente. Ce projet a été l'objet d'un travail commun durant plusieurs mois entre des professionnels (CMN et extérieur), les personnels du Monument et l'administration de l'époque. Ce projet fut approuvé à l'unanimité en CHS, voici plus d'un an. Les travaux furent reportés une première fois, sous je ne sais plus quel prétexte, une seconde fois pour un problème de chauffage.

Puis, il y a six mois on nous annonce à nouveau en CHS, que les travaux auront bien lieu cet hiver, que pour le chauffage, on créera un faux plancher et que rien ne sera modifié dans les plans prévus... L'hiver arrive. Est-ce une nouvelle administration locale ? Le nouveau Président de l'Établissement (enfin « nouveau » depuis 1 an et demi !) ? Ou de nouvelles têtes pensantes à la DMO ? Peu importe après tout. On nous apprend le plus simplement du monde que ce projet n'était finalement pas bon ! Et que c'est reparti pour un tour ! On nous dit qu'on présentera rapidement quelque chose de neuf aux personnels et au CHS, (dans un an !). N'est-on pas en droit de se demander si cette instance qu'est le CHS a une vraie légitimité au sein de cet établissement, et si elle est simplement respectée ?

Les toilettes installées dans le bureau de régie, qui n'ont toujours pas l'eau suite à un problème, semble-t-il de passation de marchés, pourraient être enfin en service dans le premier trimestre 2010.

Pour la peinture (nécessaire chaque année) des rampes qui rouillent, on verra avec l'ABF, le moment le plus propice d'une fermeture pour caler cela.

En ce qui concerne les protections sur les postes exposés aux intempéries de la Galerie des Chimères et de la Tour Sud, la DMO espère trouver des solutions satisfaisantes en 2010. Croisons les doigts !

On signale une fois de plus le problème récurrent (mais il n'y a que des problèmes récurrents à Notre-Dame) des câblages électriques (qui fait que si un collègue est au téléphone, la carte bleue ne fonctionne plus, où si un collègue est sur une connexion internet, c'est le fax qui ne fonctionne plus...etc. !). Il semblerait que depuis le temps que l'on signale ce problème, la solution n'a pas encore été trouvée... mais peut-être un coupable ? Il semblerait que le clergé se soit abondamment servi dans ce qui devait être les lignes propres au circuit des Tours ! A présent on sait par où elles passent « les voies du Seigneur » !

L'Arc de Triomphe.

Tout comme pour Notre-Dame, le nouvel aménagement de la billetterie de l'Arc est une espèce d'Arlésienne dont on parle depuis longtemps mais qui tarde à arriver ! On nous annonce lors de ce CHS que les travaux pourraient débiter en juin, c'est très bien, mais qu'en est-il des plans, que l'on nous a promis

déjà à deux reprises mais que l'on n'a toujours pas vu ? Là encore qu'elle est la légitimité et l'intérêt du CHS si tout se fait sans tenir compte de son avis ? ! Il est finalement décidé de reconvoquer un « mini-CHS », qui cette fois devrait effectivement durer 2 ou 3 heures afin de travailler sur les plans de la future billetterie de l'Arc. De plus, la réfection du poste de contrôle est elle aussi liée à cette nouvelle billetterie. Ce n'est donc pas un petit sujet !

Pour le comptoir, des chauffages provisoires doivent arriver cette semaine (fin décembre). Il était prévu l'installation d'un plancher chauffant, mais il s'avère que celui-ci est incompatible avec l'utilisation de sièges à roulettes... A suivre donc.

Les guérites de la terrasse ont été refaites et il semble qu'elles soient bien chauffées à présent. Par contre le traitement anti dérapant, des mêmes terrasses, lui, est inefficace.

Des sas coupe feu ont été fait dans la réserve Napoléon.

Pour ce qui est du système de comptage à l'entrée du site, il ne fonctionne toujours pas, mais il devrait être remplacé, quand on se sera mis d'accord sur le nombre maximum de visiteurs que peut accueillir le monument en un instant T (les chiffres varient actuellement entre 200 et 500 visiteurs, ce qui n'est pas tout à fait pareil !)

Au 1^{er} semestre 2010, la DMO devrait se pencher sur la restauration et la remise aux normes du monte-charge.

Le Panthéon.

Des petits travaux ont lieu actuellement à l'intérieur du monument en vue de rendre au dallage son éclat. Une entreprise fait des petits tests en différents points. Pour l'instant ce ne sont pas encore les vrais travaux, c'est juste expérimental.

En ce qui concerne une autre Arlésienne de ce CHS (décidément, pourtant ce n'est pas le CHS-Sud-est !), les fameux locaux de jours pérennes, à l'intérieur du monument, de nouvelles évolutions sont apparues. Il avait été présenté aux personnels un projet de salles souterraines, celui-ci est abandonné. On réfléchit à créer ces locaux dans le monument, en même temps que la réalisation d'un ascenseur, ainsi qu'une révision et de nouvelles installations électriques (il n'y a pas assez de prises actuellement dans la nef...). Rien de très concret pour l'instant, on nous

annonce que des plans pourraient être présentés entre 2011 et 2013. La CGT a tout de même demandé à ce que ce projet de locaux pérennes figure bien noir sur blanc dans les prochaines fiches travaux du monument.

Une cornière sera installée pour maintenir les tapis à l'accueil et à la sortie du monument, car la colle actuellement utilisée ne tient pas et bave sur les côtés des tapis. Rappelons que ces tapis ont été installés pour éviter de dérapier sur le dallage extérieur, très glissant.

Le circuit électrique va être refait dans les combles et des barrières de sécurité vont être aménagées afin d'en permettre l'accès à des petits groupes en visites conférences. Des caoutchoucs ont été mis sur les sas d'entrée et de sortie pour isoler du froid, mais celui de l'entrée n'ayant pas tenu très longtemps il doit être refait. Des petits chauffages radiants doivent être installés sur différents postes de travail.

La Chapelle expiatoire.

Il était programmé la création d'un garde-corps de chaque côté de la chapelle, mais cela pose de gros problèmes esthétiques, donc en attendant la solution idéale, on a placé des potelets en interdisant l'accès aux visiteurs. Le diagnostic amiante et plomb n'est pas encore fait, un devis à été obtenu. Le circuit de visite a été allongé : ouverture de la sacristie et du péristyle Nord (sauf en hiver). Trois radiateurs électriques ont été installés au niveau du comptoir, mais il est impossible de chauffer la chapelle car il n'y a pas de prise électrique. Il sera installé à la demande de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité un petit bloc autonome d'alarme sonore en cas d'évacuation.

Le Palais-Royal.

Il n'y a aucune suite donnée sur la fiche monument, et aucun représentant présent lors du CHS ! La CGT a demandé à ce que le dossier Palais-Royal, soit de nouveau présenté lors du CHS exceptionnel qui doit se tenir à la mi-janvier (pour les plans de la billetterie de l'Arc). La CGT a tout de même pu signaler le manque de place dans les vestiaires pour les nouveaux arrivants (les CDI du mois de décembre). Le docteur Nodarian a pu elle aussi faire ce constat, et signale que des agents se sont aussi plaint de problèmes de poussières et de nuisances sonores du aux travaux qui ont régulièrement lieu sur le site.

Déclaration commune du SNMH-CGT et de la CFDT-Culture au CHS du 17 décembre 2009

Souffrance au travail au siège du CMN

De nombreux éléments indiquent clairement que de graves problèmes conduisent, notamment, les agents de l'Hôtel de Sully, siège du CMN, à un état de souffrance au travail très avancé.

Cette situation prend sa source dans trois grands sujets :

- la réorganisation et ses traductions dans l'organigramme
- le futur déménagement
- le « management »

L'objectif est alors de prendre la mesure de l'ensemble de ces problèmes et de leurs conséquences sur les personnels et particulièrement concernant leur état de santé au travail.

Si chaque agent en situation de souffrance au travail doit être pris en compte et soutenu, la solution que retiendrait l'administration du CMN ne saurait être la seule gestion individualisée de cette souffrance, mais bien évidemment conduire aux modifications nécessaires sur le plan institutionnel pour que les facteurs de souffrance soient enrayés, sinon éradiqués.

L'ensemble de la procédure à mettre en oeuvre doit faire l'objet d'un protocole et d'un calendrier présenté par la Direction du CMN aux organisations syndicales.

Dans l'attente de la mise en oeuvre de cette procédure et de ses premiers résultats, toutes les mesures et projets liés à cette problématique doivent être modifiés, voire suspendus.

Parmi les modalités de mise en oeuvre, la liste suivante nous paraît incontournable :

- L'état des lieux : une première phase ayant commencé avec le rapport de consultation rendu par la médecine de prévention, cette enquête doit maintenant être institutionnalisée sur l'ensemble du siège, notamment sur le volume et l'analyse des arrêts de travail (il est par ailleurs urgent et nécessaire de doter le CMN d'une médecine de prévention).
- Engager une enquête de l'Inspection Générale du MCC, incluant la compétence de l'IHS nationale, l'enquête étant placée sous la responsabilité d'un inspecteur général de l'IGAAC sous couvert d'une lettre de mission du Ministre du MCC.
- Cette enquête doit alors faire l'objet d'un rapport d'inspection présenté au CHS du CMN.
- Conjointement, commander une enquête par un organisme extérieur, menée par une structure faisant référence dans le domaine de la sociologie (chercher dans le secteur universitaire de Nanterre) et faisant l'objet d'un rapport présenté au CHS du CMN.
- Diffuser, expliquer et promouvoir la circulaire du 04/06/2009 sur la « Souffrance au travail » issue des travaux du CHSM.
- Constituer, hors hiérarchie, des groupes de « paroles et d'échanges » dans les services et inter-services incluant, à ce titre, des représentants syndicaux.

Prendre en compte la souffrance au travail et prendre les moyens d'y apporter une réponse digne et efficace, outre le fait que cela s'impose à tous les responsables hiérarchiques, c'est aussi prendre les moyens de l'efficacité du fonctionnement des services. Nos organisations syndicales seront d'une exigence absolue sur l'ensemble de cette thématique.

Comité National d'Action Social du Ministère du 22 septembre Du nouveau sur les mutuelles

Référencement d'un organisme de protection sociale complémentaire (MGEN)

A la suite de la remise en cause, à la fois en droit interne et communautaire, des modalités d'intervention de l'État en faveur des mutuelles, un nouveau système de financement de la protection sociale complémentaire des personnels de l'État a été élaboré. Ces modalités sont définies par le décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007 relatif à la participation de l'État et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels. Ainsi, désormais l'accès à la participation de l'État est réservé aux seuls organismes de référence désignés à la suite d'une procédure de mise en concurrence.

Les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture et de la communication et de la jeunesse et des sports se sont associés pour mener en commun cette procédure de mise en concurrence.

Celle-ci vient d'être finalisée et le choix des ministères concernés s'est porté sur la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).

Une convention-cadre prenant effet au 1^{er} juillet a été signée entre la MGEN, le ministère la culture et de la communication, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que celui chargé de la jeunesse et des sports.

Rappel : Le choix d'une « mutuelle » est complètement libre, il n'est

même pas obligatoire ; par conséquent l'adhésion à l'organisme de référence est, elle aussi facultative.

Aujourd'hui, trois cas de figure peuvent se présenter :

vous êtes adhérent à la MGEN et souhaitez le rester. Dans ce cas, aucune démarche particulière n'est nécessaire et une information vous sera adressée par cet organisme.

Vous êtes adhérent à un autre organisme de protection sociale complémentaire et souhaitez le demeurer. Dans cette hypothèse également, vous n'avez aucune démarche particulière à mener.

Enfin, vous êtes adhérent à un autre organisme de protection sociale complémentaire et vous souhaitez adhérer à la MGEN. Dans ce cas et en application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007 précité, vous pouvez adhérer à cet organisme sans majoration de cotisations ni condition d'ancienneté si cette adhésion intervient durant la première année de mise en œuvre de la convention.

Ce dispositif concerne :

- Les personnels actifs (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public) quelle que soit leur position administrative et le lieu d'exercice de leurs fonctions
- Les retraités
- Les ayants droits des personnels actifs ou retraités dès lors qu'ils sont couverts par un régime de sécurité sociale

- Les veuves (veufs) et orphelins des personnels actifs ou retraités décédés

Les personnels relevant d'un contrat de droit privé ne sont pas inclus dans le champ du référencement, mais ils peuvent adhérer à l'offre globale MGEN.

C'est l'offre globale MGEN qui a été référencée :

Une offre UNIQUE pour tous, une couverture globale : Santé ET Prévoyance.

Une offre qui garantit la solidarité entre les adhérents (actifs, retraités, niveaux de revenus et âges)

Jusqu'au 30 juin 2010 l'adhésion se fera sans condition à l'offre référencée MGEN. Après cette date une majoration de cotisation sera appliquée.

Une note du Directeur Général du CMN en date du 29 octobre 2009, confirme que ces mesures s'appliquent également aux agents du CMN: fonctionnaires, contractuels, retraités et ayants droits.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site internet du Ministère:

www.semaphore.culture.gouv.fr
rubrique ressources humaines

ou bien le site de la MGEN

www.mgen.fr

49ème congrès confédéral de la CGT Le SNMH Y était !

Du 7 au 11 décembre dernier s'est tenu à Nantes le 49ème congrès de la Confédération Générale du Travail. L'évènement ne sera pas passé inaperçu, en dépit d'une actualité chargée, même les grands médias nationaux s'en sont fait l'écho. Il faut dire qu'un congrès de la première organisation syndicale du pays ne pouvait laisser indifférent personne, surtout dans le contexte actuel, sur fond de crise économique, de « réformes » synonymes de régressions dans tous les domaines et de luttes qui se multiplient à tous les niveaux. Mais d'abord, qu'est-ce qu'un congrès et à quoi ça sert ?

Le congrès se réunit tous les trois ans. Comme son nom l'indique, la CGT est une confédération, elle regroupe ainsi plusieurs fédérations de métiers qui regroupent elle-mêmes plusieurs syndicats. A titre d'exemple, le SNMH (Syndicat National des Monuments Historiques, le syndicat CGT du CMN) fait partie de la FERC fédération qui réunit les syndicats de l'enseignement, de la recherche et de la culture ! Le congrès est composé des délégués envoyés par chaque fédération, ainsi que des membres de la Commission Exécutive sortante (en quelque sorte la « direction » du syndicat). Le congrès est souverain, dès son ouverture et pendant toute sa durée, la direction sortante cesse d'exercer son mandat et toutes les décisions sont prises par les délégués au moyen du vote. Dès la première journée sont élus les membres du bureau du congrès et des différentes commissions, responsables du bon déroulement des évènements. Le congrès confédéral est d'une importance capitale car il va déterminer pour les trois prochaines années, les grandes orientations de notre syndicat. Ces orientations sont adoptées à l'issue de débats, où s'affrontent souvent plusieurs points de vue ; le vote venant sanctionner la décision finale. Enfin, le dernier jour, le congrès élit la nouvelle Commission Exécutive qui elle-même élit le bureau et le Secrétaire Général pour les trois ans à venir.

Il n'est bien sûr pas question de faire ici un compte rendu exhaustif de tous les débats qui ont eu lieu durant ces 5 jours ni de faire une explication de texte sur les résolutions et les orientations qui ont été adoptées. Je me contenterai d'évoquer simplement les grands thèmes qui ont animé les discussions et les évènements qui auront pu marquer ce 49ème congrès.

Au cours de l'ouverture de la deuxième séance (le mardi 8 décembre), le congrès confédéral a lu et publié un communiqué de soutien aux personnels en lutte du Ministère de la Culture, dénonçant notamment la brutalité avec laquelle les représentants de l'intersyndicale avaient été évacués du Ministère la semaine précédente. Cette situation fait bien sûr écho à toutes les violences subies par les syndicalistes, y compris en France où, malheureusement, la discrimination syndicale est une réalité pour bon nombre de militants.

Les débats auront été riches, variés et parfois très animés ! Il a bien sûr été question de la défense de nos acquis que les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de remettre en question. La défense de la fonction publique et des services publics ont pris une large part dans les débats et ont fait l'objet de nombreuses interventions. Dans les transports, l'éducation, la culture, la santé, l'administration... tous les secteurs ont exprimé une forte volonté de résistance pour défendre ce qui fait le fondement de notre modèle social. 5 millions de personnes sont aujourd'hui employées dans le secteur public et c'est un véritable plan social que met en œuvre le gouvernement. La grande revendication de la CGT a de nouveau été réaffirmée, à savoir un statut unifié pour les trois versants de la fonction publique (territoriale, État, hospitalière). D'ailleurs le congrès a décidé pour 2010 le lancement d'une grande campagne nationale pour la sauvegarde des services publics.

La sécurité sociale et la protection

sociale en général auront également alimenté de nombreux débats et interventions, notamment de la part des délégués de la fédération de la santé en lutte contre la loi dite « hôpital, santé et territoires » qui va avoir des conséquences désastreuses sur notre système de santé. La fédération des organismes sociaux est aussi beaucoup intervenue dans ce débat en nous exposant leurs problématiques propres autour des questions de l'aide et des services aux personnes dépendantes.

La question de l'avenir des régimes de retraite aura également été longuement discutée puisque l'année 2010 sera, pour le gouvernement, le « grand rendez-vous sur les retraites ». Dès maintenant la mobilisation s'impose car nul doute que ce grand rendez-vous servira une fois de plus à rogner sur nos acquis. Parmi les orientations adoptées au cours de ce congrès, l'idée d'une « maison commune des retraites » qui, par delà les différents régimes, doit permettre de garantir un socle commun de droits. Cette orientation a été longuement et parfois vivement débattue et aura permis de réaffirmer la volonté de défendre le système de retraite par répartition ainsi que les grands principes comme les 37,5 annuités, le départ à 60 ans, la revalorisation du niveau des pensions...

Au delà de la défense de nos acquis, la conquête de droits nouveaux était aussi à l'ordre du jour. Mais pour passer à l'offensive la CGT doit avant tout s'adapter à la nouvelle réalité du monde du travail et dépasser les anciens schémas. En effet, si aujourd'hui une grande partie des syndiqués sont employés dans le secteur public et l'industrie, des pans entiers du privé sont délaissés. Depuis déjà quelque temps la CGT s'efforce, avec un certain succès, de s'implanter dans les secteurs des commerces et des services (grande distribution, restauration...) et dans le tertiaire. La CGT va devoir réfléchir à la meilleure stratégie et à des moyens d'action particuliers car la structure du salariat a beaucoup évolué ces dernières années.

Désormais, la majorité des salariés travaillent dans de petites structures, (PME...) et au sein d'une même entreprise se côtoient une multiplicité de statuts et de type de contrats. En cause : la filialisation et la sous-traitance de certaines activités jugées trop peu rentables ou contraignantes pour les grands groupes. Les salariés sont donc de plus en plus isolés et il devient d'autant plus difficile de construire un collectif. Notre syndicat doit donc se remettre en question et penser différemment son organisation afin de pouvoir s'adapter au plus vite au monde du travail d'aujourd'hui. D'où une réflexion sur le rôle des structures interprofessionnelles (unions locales et départementales) et un éventuel rapprochement de certaines fédérations.

Autre grande revendication de la CGT, le nouveau statut du travailleur salarié qui transcenderait les différents statuts et contrats pour donner à tous des garanties et droits minimum, quelque soit l'employeur. Cette question rejoint aussi celle de la sécurité sociale professionnelle devant assurer au salarié tout au long de son parcours, la continuité de ses droits (notamment en matière de formation professionnelle) y compris en cas de période de chômage. Ces droits devant être rattachés à la personne du salarié et non pas dépendre de l'employeur.

La nouvelle loi sur la représentativité des syndicats aura également fait débat à ce congrès, car d'un côté elle permet de mettre fin à la pratique des accords minoritaires dont usaient et abusaient certaines organisations syndicales peu scrupuleuses, mais d'un autre côté en renforçant les syndicats majoritaires il devient plus difficile de s'implanter dans les secteurs où la CGT est absente ou peu représentée. Si cette nouvelle loi donne de plus grandes marges de manœuvres aux syndicats, ces derniers, et la CGT en particulier, auront une plus grande responsabilité quant à la signature et l'application des accords. Même si plusieurs points de vue ce sont affrontés, chacun aura pu mesurer les enjeux qu'impliquent cette nouvelle loi.

Comment rendre la CGT plus forte ? Cette question a beaucoup animé les discussions. Dans un pays où, malheureusement, le taux de syndicalisation reste faible (8%), le meilleur moyen de renforcer la CGT reste d'augmenter le nombre de ses adhérents. Si aujourd'hui la CGT compte plus de 600.000 syndiqués, nous sommes encore loin de l'objectif du million d'adhérents qu'avait fixé le précédent congrès. Malgré tout la syndicalisation progresse, lentement mais sûrement, avec 49.000 adhérents en plus ces trois dernières années. Il est donc indispensable de construire un syndicat de militants actifs, où chaque syndiqué trouve sa place et soit partie prenante de la vie et l'action du syndicat. Il ne faut pas non plus hésiter à élargir la base en se rapprochant, par exemple du monde associatif. Mais c'est surtout vers les jeunes que la CGT entend bien se tourner. Ceux-ci représentent l'avenir, la « relève » de notre syndicat et les négliger serait une grave erreur. Il faut donc porter les efforts en direction des jeunes, non seulement en s'intéressant à leurs problématiques mais aussi en s'adaptant à leurs usages. Une table

la CGT veut syndiquer les jeunes, il faudra apprendre à leur faire confiance et ne pas hésiter à leur confier plus de responsabilités.

La stratégie syndicale est un autre sujet qui fût vivement discuté au cours de ce congrès. Quel bilan doit-on tirer des journées de mobilisations interprofessionnelles de janvier et mars derniers ? Si tout le monde s'accorde à dire que ces journées ont été une réussite, avec plusieurs millions de personnes dans la rue, en revanche les suites qui ont été données sont loin de faire l'unanimité. Il est vrai que la CGT n'a pas réussi à profiter de ce formidable élan ni à s'appuyer sur l'ensemble de ces mouvements, certes massifs, mais extrêmement divers dans leurs attentes et revendications. La confédération doit à l'avenir s'efforcer de prendre appui sur les mouvements de base et faire converger leurs revendications afin de construire un rapport de force national, suffisamment puissant pour pouvoir changer la donne.

Enfin, la question de l'unité syndicale aura également été posée. Depuis



ronde a d'ailleurs été animée par plusieurs représentants d'organisations syndicales jeunes, lycéennes et étudiantes. Plusieurs jeunes syndiqués sont également montés à la tribune pour apporter leur témoignage et l'expérience de leur premier contact avec la CGT. Cet échange fût riche et nous avons pu mesurer à quel point la situation des jeunes salariés peut être difficile, entre emplois précaires, sous-qualification ou, à l'inverse, sur-qualification, flexibilité, etc. En tous cas une chose est sûre, si

toujours la CGT œuvre dans le sens du rassemblement avec les autres organisations syndicales, consciente du fait que seul une intersyndicale large peut permettre la mobilisation du plus grand nombre, comme l'ont démontré toutes les expériences dont les dernières en date sont les journées de janvier et mars 2009. La CGT doit donc tout faire pour construire et conserver cette unité, quitte à faire quelques compromis, ce qui ne veut pas dire des compromissions ! D'autant que les salariés sont en attente de cette unité.

Voilà donc en résumé les principaux thèmes qui auront animé ces 5 jours de débats intenses. Ces journées ont également été riches en interventions de nombreux invités qui participaient à ce congrès. Ainsi, des syndicalistes étrangers ont pris la parole notamment lors d'une table ronde consacrée à la crise et au développement humain durable.

A noter également l'intervention des secrétaires généraux de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) auxquelles est affiliée la CGT. Dans leurs discours, il a été surtout question des ravages de la mondialisation, de la remise en cause systématique des acquis sociaux

dans de nombreux pays, phénomène qui s'est encore accentué avec la crise économique et l'explosion du chômage (60 millions d'emplois détruits dans le monde). Ainsi, la CSI a officiellement interpellé les dirigeants du G20 afin de mettre en place au niveau international une véritable réglementation des acteurs financiers en grande partie responsables de la crise. Les deux confédérations se sont également prononcées en faveur d'une politique de relance, une véritable politique de développement industriel et pour la défense des services publics. Enfin, la CES a donné rendez-vous à Bruxelles en mars 2010 pour une grande manifestation européenne.

Interventions également très remarquées de plusieurs membres du collectif des

sans-papier, en lutte depuis plus de deux ans dans bon nombre d'entreprises pour obtenir la régularisation de leurs situations et de meilleures conditions de travail.

Autre grand moment d'émotion, l'arrivée de Georges Ségué, ancien secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982, accueilli sous un tonnerre d'applaudissements. Il n'aura hélas pas eu la force de prendre la parole à la tribune, mais du haut de ses 82 ans, il aura tout de même suivi l'ensemble des débats de ce 49ème congrès.

Thomas Pucci
Secrétaire général adjoint du SNMH et délégué à ce 49ème congrès

Elections des représentants du personnel A qui profite de vote ?

Vous l'avez compris, les élections de vos représentants aux CA (conseil d'administration), CCP (commission consultative paritaire), CTP (comité technique paritaire) et CHS (comité d'hygiène et sécurité) auront lieu dès le début de l'année 2010. Alors restez vigilants et un conseil si je puis me permettre : votez pour qui vous voudrez mais surtout votez dès la réception de votre matériel qui vous sera adressé nominativement par courrier.

La cause est sérieuse. Il s'agit de choisir les représentants des personnels qui nous soutiendront, nous défendront, nous accompagneront, et qui nous représenteront dans les instances paritaires et non paritaires tant du CMN que du ministère de la culture. Autrement dit ces élections concernent tout le monde : titulaires, contractuels et vacataires de plus de dix mois. En général, je trouve plutôt sympathique et rassurant de pouvoir donner mon avis et plus que cela même, de décider de la personne et du syndicat qui parleront en mon nom. Et comme on me permettra de le faire plusieurs fois, je suis d'emblée comblée ! Le premier vote concernera le conseil

d'administration du CMN (le CA présente notamment le budget annuel et explique les orientations de politique culturelle, tarifaire et financière prises par la direction). Le scrutin aura lieu le 20 janvier. Puis viendront les élections pour les CCP (pour les agents contrac-



tuels), puis les CTP et CHS, instances consultatives importantes pour toutes les questions relatives aux carrières des agents et aux problèmes d'organisation et de conditions de travail. Le scrutin pour ces instances est prévu le 1^{er} avril. Alors toutes et tous à vos bulletins !

Pour mémoire, l'instance est le temps

obligé que l'administration doit consacrer à la consultation, dans la mesure où selon la Constitution – excusez du peu – chaque salarié «participe par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises». L'existence même des instances dans la fonction publique est donc totalement fondée. C'est pourquoi le SNMH-CGT se bat au CMN pour leur maintien et pour leur respect. Ce qui n'a pas toujours été le cas, loin de là ! Et même actuellement, on entend dire quelquefois à demi mots que ces réunions rassemblant les représentants des personnels et la direction du CMN, sont une perte de temps (et d'argent) pour l'institution. Idem au Ministère. Bien voyons ! Qui profiterait de la disparition de ces instances ? L'administration sans aucun doute. Qui passe outre - pour souvent faire passer en force des dossiers - les prérogatives de ces instances ? L'administration. En CAP par exemple, là où se discutent les mutations, les promotions, les évolutions de carrière etc. on relève de plus en plus que des choix sont déjà faits avant même que l'instance ne siège au Ministère. Et

il faut toute la pugnacité et le courage des collègues délégués pour infléchir ces choix au moment du débat, pour les discuter, pour forcer l'administration à prendre avis auprès des personnels, à consulter les délégués avant de conclure. La CAP comme la CCP (commission consultative paritaire - la CAP des contractuels) permet normalement toute la transparence nécessaire dans le traitement des dossiers et des questions relatifs à nos carrières. Il en est de même pour le CHS (comité d'hygiène et de sécurité). A la différence que cette fois il n'y a pas de parité, autrement dit les

représentants syndicaux sont plus nombreux à siéger - et donc à voter - que ceux de l'administration.

A l'heure où les choix politiques s'orientent plutôt vers des restrictions budgétaires dans la fonction publique (réductions des effectifs, suppressions de postes et de missions, budgets sabrés dans tous les services etc.), ces instances n'ont jamais été aussi indispensables pour faire porter nos voix et pour nous défendre. Et plus nous serons nombreux à élire nos représentants syndicaux, plus l'administration

d'Etat (le MCC comme le CMN) ne pourra que reconnaître notre détermination à nous faire entendre. Les instances sont en quelque sorte notre temps de parole et d'expression. Elles nous permettent de faire vivre les services publics (le patrimoine pour nous et nos métiers qui s'y attachent) dans une juste mesure démocratique.

A l'heure de la décentralisation et des menaces qui pèsent sur nos fonctions . ce n'est pas du luxe !

4 février 1726, hôtel de Sully, violence et préjugés

Que peut avoir le CMN en commun aujourd'hui avec la philosophie ? Monsieur de Voltaire. Encore lui ? Me direz-vous. Eh bien oui pour la petite histoire, il est bon de rappeler que le philosophe, très courtoisement reçu à l'hôtel de Béthune Sully par le duc cinquième du même nom, fut rossé le 4 février 1726, à la porte de notre glorieux Siècle, oui exactement là sous le porche de la rue Saint-Antoine, par des laquais d'un autre grand de l'époque, parmi ceux qui gouvernaient, le chevalier de Rohan-Chabot, lieutenant général des armées du roi. Et tout s'enchaîne : Voltaire dîne comme très souvent chez le duc de Sully. Un valet l'informe qu'on le demande à la porte de l'hôtel. Il descend, traverse la cour, un fiacre stationne dans la rue, une voix le prie de s'approcher, soudain il est saisi par les habits, deux inconnus le neutralisent, pendant que d'autres le frappent dans le dos de cinq ou six coups de baguette. Le comte de Rohan, posté à quelques pas de là dans une autre voiture, s'écrie : « C'est assez. ». Oui c'est assez pour l'homme de lettre et d'esprit qui désormais n'aura de cesse de dénoncer dans ses écrits l'exécrable outrecuidance de ces familles de haut rang

que les intérêts communs à la couronne rendaient intouchables. Pour finir, Voltaire furieux retrouva son hôte le duc de Sully et lui demanda de réparer l'outrage mais rien n'y fit et Sully se refusa à tout. Car sous l'Ancien Régime, c'est encore la naissance qui prime, et Voltaire l'apprend à ses dépens. Le voici débouté par les titres et remis à sa place de roturier, un artiste génial certes, mais sans le rang pourtant. Qu'avait-il dit au chevalier Rohan ? Une simple réplique cinglante, lancé comme un soufflet : Je commence mon nom, vous finissez le vôtre ! Cela se termina par la Bastille pendant deux semaines et un exil douloureux en Angleterre lors duquel le philosophe aiguïsa sa plume toujours plus affûtée contre les préjugés de classe. Il les clouera bien souvent d'un mot, ces préjugés, les frappant avec véhémence par ses pamphlets comme il fut bastonné pour son impertinence le soir du 4 février à la porte de Sully. Revoyons la scène : Voltaire quittant la table du duc et descendant l'escalier principal, porté par ses succès de l'année précédente au sein des salons les plus en vue, il traverse le porche, déjà fier d'une fortune qu'il est en passe de faire valoir comme droit de dire et d'écrire à

l'excès, mais un fiacre l'attend, il se présente à la portière et subitement tout bascule, Rohan sort de l'ombre, le traite violemment comme on punit d'ordinaire les sans titres et les plébéiens : il le fait battre. Il le rabaisse. Il l'humilie. Le lendemain, Voltaire jettera les hauts cris, mais tout Paris ne fera qu'en rire, en premier lieu sûrement le duc de Sully, cinquième du nom. Une affaire de classes donc. Une société qui traîne à changer ses principes les plus injustes. Voltaire, abandonné de ses amis - des relations somme toute très ambiguës - s'enfuit en Angleterre, et c'est ailleurs désormais, qu'il lui faudra chercher fortune. La leçon fut terrible. Elle eut lieu à Sully. De cet épisode naîtront bientôt les "Lettres philosophiques" et autres textes majeurs de sa pensée, car sa retraite forcée outre Manche ne l'empêchera pas, bien au contraire, de s'exprimer avec courage, d'émettre les idées les plus mordantes et les plus justes sur ses contemporains, de se battre pour la liberté humaine. Voltaire devint militant. De Sully, il sortit blessé, mais justement, à partir de ce 4 février 1726, il entra "en guerre" en quelque sorte, et n'en finit jamais de dénoncer les injustices. L'histoire de Béthune Sully, de notre Siècle

aujourd'hui, est ainsi faite qu'elle permit au moins cela, de provoquer chez Voltaire une grande colère, de le plonger dans la révolte. Révolte des précaires, révolte contre la sottise des lois lorsqu'elles desservent le plus

grand nombre, révolte en faveur des citoyens livrés à l'arbitraire des factions, des clans, des partis politiques, révolte contre ceux que l'intérêt individuel a placé au-dessus des autres dans une combine de privilèges.

La leçon de Sully pour Voltaire fut morale et politique à la fois. De cette violence et de cette blessure sont nés bien des mots par la suite ...

..... **La tribune est à vous**

« La tribune est à vous » est votre rubrique, envoyez nous vos textes, histoire que vous partagiez votre expérience en ce qui concerne votre monument, vos conditions de travail ou tout ce qui vous interpelle. Que vous souhaitiez ou non signer votre article, notre seul critère étant d'éviter tout ce qui relève de l'affabulation, de la discrimination ou de la diffamation. A vos plumes donc puisque la parole vous est donnée !

Le cri du gabian pas content !



Cette fois c'en est trop. C'est insupportable. Il est temps de dire l'avenir du CMN tel que l'envisage la direction en place, un avenir sans moi en tout cas puisque les lois ont été votées cet été et qu'elles sont faites pour me supprimer comme fonctionnaire d'État et comme agent des services publics culturels. Le CMN glisse progressivement vers une gestion de droit privé du genre de celle de la RMN, et déjà dans la forme de management, la chose est entérinée. Tout explose. Je viens d'apprendre que des collègues sont aujourd'hui

placés sous l'autorité d'un chef territorial alors même qu'il n'y a pas eu de transfert de leur monument. Dans l'absolu, cela peut paraître anodin. Mais c'est totalement hors statut. Donc hors législation. Je viens d'apprendre également que des conventions dites de « partenariat » sont signées entre le CMN et les mairies, traitant du cadre juridique et administratif de « prêt » des monuments pour l'activité touristique locale. Mais qu'en est-il des personnels ? J'apprends tous les jours des exemples nouveaux d'agents nommés sur des postes qui ne sont pas parus pour avis ou si c'est le cas, que l'administration a refusé de traiter en CAP. Je comprends que l'avenir de la filière accueil et surveillance est réduit à pas grand-chose : la RGPP et la « mobilité ». Je devine qu'une bureaucratie méprisante nous gouverne désormais au niveau ministériel - de la stratégie mathématique, c'est tout ce qu'ils savent faire - et je constate que du côté du CMN, la direction sans état d'âme

organise des parodies de concertation avec les représentants des personnels. Dans le style : on fait d'abord tout seul et on en discute ensuite, on est d'accord avec vous mais vous êtes obligés d'accepter nos choix, et vous ne le savez pas parce que vous n'avez pas suivi les stages de management où l'on apprend à biaiser justement ... Je relève que les comptoirs de nos monuments partent à la dérive avec leurs produits du même nom. Et je sais que la décentralisation dynamite cette fois pour de bon notre propre outil de travail, le seul méritant dans ce théâtre des horreurs, le seul pour qui j'ai de l'estime et du respect, ce pourquoi je travaille depuis plus de vingt ans et que je ne laisserai pas tomber tant que j'existerai comme fonctionnaire d'État : le monument national. Je pense à ce qui m'est arrivée cet été lorsque des guides extérieurs au CMN ont piraté ma visite sous le prétexte qu'ils nous amenaient des centaines de touristes. Moi je dis toujours « visiteurs ». Et je veux y croire encore un peu ...

Laurence Arias
Château d'If

Billet d'humeur...

«L'administration se doit d'être exemplaire dans la lutte contre le tabagisme...et pourtant, les mauvaises habitudes ont la vie dure !

Il était une fois, dans un petit château aux confins du Poitou à l'esprit contemporain, l'Ingénue qui demande s'il est envisageable de ne pas fumer dans les nouvelles voitures de service du CMN. Le « Petit Rigide » lui rétorque : « Ah non, je ne vois pas comment tu pourrais imposer cette réglementation dans les voitures de service, et puis quoi encore ! Tu entraves la liberté de fumer, manquerait plus que tu demandes l'interdiction de fumer dans les bureaux de l'administration ! »

-« Ah! bon, reprend l'Ingénue, mais c'est interdit, même dans les bureaux » (cf décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006).

-« Quoi, mais tu ne peux pas comprendre toi l'Ingénue reprend le « Petit Rigide », fumer ça aide à travailler, à réfléchir, si, si je t'assure... de toute façon, tu ne travailles pas au bureau, pourquoi tu te plains ? C'est un arrangement entre nous, c'est notre liberté, ça nous plaît d'être enfumé, et même si moi je ne fume pas, j'en profite tout autant ! Laisse-nous respirer cet air vicié ! Comme quoi, fumer nuit à la santé mentale !!

Dans le registre « Faites ce que je dis, pas ce que je fais »

On connaît tous ce sentiment de la peur. Peur de l'inconnu, peur du ridicule, peur de la première fois. Il faut pourtant la surmonter. Faire face à l'obstacle. Et c'est bien à cela qu'on dû avoir à faire face quelques un d'entre nous au moment de monter dans la voiture customisée aux couleurs du CMN. En ville sous le regard des citadins médusés de voir une voiture bizarrement bariolée, à la campagne où l'on est vu de loin... bref on ne passe pas inaperçu avec cette si belle voiture qu'a voulu notre charmante présidente. Ce qui aura valu la bagatelle de 2 000 euros par voiture pour environ 70 véhicules. Mais la présidente n'a pas souhaité se promener, elle, sous les couleurs de « son » établissement. Non, non, Madame la Présidente s'est vue dotée d'une jolie 607 noire... à vitres teintées ! Comme quoi, y a probablement des décisions qui sont difficiles à assumer...

Robespierre au Sénat

Dans le précédent Monuments Infos, nous vous parlions de ce projet de parcours Marie-Antoinette à la Conciergerie et de l'accueil qui était fait depuis deux, trois ans aux « Amis de Robespierre » dans ce même monument.

Il y a quelques jours, voici ce que j'ai pu lire dans le dernier numéro du « travailleur parisien » revue mensuelle éditée par la CGT-Paris. Un excellent article de Guy Hervy intitulé : « *L'histoire des rues en laisse dans le caniveau* ».

Dans cet article M. Hervy explique que cette année encore, une (faible) majorité du Conseil de Paris a rejeté l'attribution d'un lieu dédié à Robespierre dans la Capitale. En l'occurrence, ce qui était demandé, notamment par cette association des « Amis de Robespierre » (ARBR), et ce depuis plusieurs années, c'est une rue Robespierre dans Paris.

Je ne résiste pas au plaisir de vous citer quelques extraits de cet article :

« [...] le rejet par une majorité du Conseil de Paris de l'attribution d'un lieu dédié à Robespierre reste à la fois une insulte à l'histoire de France, à l'histoire de Paris, une ineptie culturelle et l'expression d'une volonté délibérée de rejeter tout ce qui porte les idéaux de 89. Refuser d'honorer l'élève brillant de Louis le Grand, l'étudiant en droit et avocat à Paris avant de partir à Arras, le premier qui se prononça pour l'abolition de l'esclavage, pour le droit de vote des « gens de couleur », qui défendit aussi les sociétés populaires ou les droits des comédiens ou encore le droit plein et entier à la citoyenneté des juifs, le premier homme politique qui lutta pour abolir la peine de mort (et oui ! Les livres scolaires, ceux qui les écrivent sont très discrets sur ce point), celui qui fit reconnaître le droit de pétition, eut un rôle décisif dans la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 et agit pour la fin des colonies, pire qu'une injustice historique, cela révèle une haine pathologique de tout ce qui s'attache aux conquêtes populaires et progressistes.[...] »

Que rajouter à cela ? Tout est dit. Mais les « Amis de Robespierre » ne baissent pas les bras, loin de là. D'ailleurs, en plus de faire couler de l'encre, ce cher Maximilien, fait encore beaucoup parler de lui... jusque dans les « cantines » du Sénat! En effet, voici quelques semaines, à l'occasion du débat sur le fameux article 52 du Projet de Loi de Finances (PLF), lors d'une pause au cours de la séance, la conversation s'est animée au sujet des acquis de la Révolution Française et... de Robespierre, (dont certains sénateurs de gauche sont eux aussi de fervents admirateurs). Comme quoi, cette bataille là non plus n'est pas perdue !

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Aquitaine Poitou-Charentes

Secrétaire	Pierre Thomas (La Rochelle)	tél: 06.37.79.28.65
Tésorière	Colette Joyeux (Charroux)	tél/fax: 05.49.87.62.43
Adjoint	Josy Pader-Smith (Les Eyzies)	tél/fax: 05.53.59.60.30
Membres du bureau	Laetitia Lalière (Castelneau-Bretenoux), Robert Knutsen (La Rochelle), Eric Ravet (Beaulieu), Patrick Stammengna (La Rochelle), Patrick Stephan (Cadillac)	

Auvergne

Secrétaire	Amandine Duverneuil	tél:04.73.53.14.55
Secrétaire adjoint	Alain Soissons	fax:04.73.53.14.21
Trésorière	Sophie Grolet	

Bourgogne/Rhône-Alpes/Champagne Ardennes

Secrétaire	Véronique Robert (Cluny)	tel:03.85.59.15.93
Adjoints	Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)	fax:03.85.59.82.00
Trésorier	Jean-Louis Genevois (Cluny)	

Centre Val-de-Loire

Secrétaire	David Desportes (Angers)	tel:02.41.86.48.77
Adjoint	Monique Chemin (Azay),	fax:02.41.87.17.50
Trésorière	Pascale Joyeux (Azay)	tel:02.47.45.42.04
Membres du bureau	Anne-Marie Point, Christophe Poux, Anne Lalöe, Eric Desboudard, Sonia Messmer.	

Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire	Didier Guérin	tel:01.41.12.02.90
Adjoints	Ikram Layouni, Mourad El Gares	fax:01.47.71.38.20
Trésorière	Sonia Acurio	
Tésoriers adjoints	Luis Otero, Nabila Smail	
Membres du bureau	Yves Poudevigne,, Hélène Sahiram, Maria-Dolorés Chanvallon, Snigda Desjardins, Yanina Davalos, Nathalie Dieul, Miguel Mena, Pithere Lermina, Siva Sahiram, Carouna Sahiram, Sakina Belaid, Alam Murof, Samir Mebarki, Mina Alai, Valérie Abraham, Jean-François Lagoa, Eve Delebarre	

Ile-de-France

Secrétaire	Elisabeth Mayeur (Notre-Dame)	tel:06.46.32.60.58*
Adjoint	Jean-Elie Strappini (Notre-Dame)	fax:01.40.15.51.77*
Trésorière	Chantal Pérhéryn (Sainte-Chapelle)	
Trésorière adjoint	Chantal Curtelin (Notre-Dame)	
Membres du bureau	Elisabeth Tricot (Vincennes), Boubacar Keïta (Notre-Dame), Avila Paquito (Vincennes), Denis Aland (Panthéon), Fabrice Vincent (Sainte-Chapelle), Colette Leborgne (Champs sur Marne), Denis Berry (Champs sur Marne), Annie Coutantic (Saint-Denis), Françoise Marrec (Vincennes), Thomas Pucci (Saint-Denis), Antoine Floris (Conciergerie), Sandra Decourssière (Palais Royal)	

Languedoc-Roussillon

Secrétaire	Roger Ricciuti	tel:04.68.11.70.70*
Adjoints	Fabienne Calveyrac	fax:04.68.11.70.71*
Trésorière	Pascale Gorry	
Adjoint	Sébastien Durand	
Membres du bureau	Amancio Requena, Anne Catala, Jean-Louis Gasc, Cathy Laemle, Regine Stasse, Adèle Aufferman, Frédéric Aufferman, Ingrid Sparbier, Véronique Barthe.	

Provence

Secrétaire	Laurence Arias (If)	tel:06.03.06.25.26
Adjoints	Olivier Longépé (If), Sylvie Jacquot (Montmajour)	04.91.59.02.30
Trésorière	Anne Levassort (Fort Saint-André)	fax:04.91.59.05.62
Adjoint	Marylène Roller (Glanum)	
Membres du bureau	Vincent Oulet (Sade), Sylvie Oulet (Sade), François Le Bihan (If), Nadia Abry (If), Sandrine Bernabeu (Montmajour), Julien Catala (Glanum), Nathalie Coineau (Glanum), Françoise Pichon (Montmajour)	

(Attention! La plupart des numéros de téléphones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: *)

E p h é m é r i d e

DATE	RÉUNION	INTERVENANTS
30.11 au 4.12.2009	Marseille : formation d'accueil et instances	Section Provence
01.12.2009	Vincennes	Pucci, Mayeur
02.12.2009	Panthéon	Méreau
	Arc de triomphe	Pucci
	Ile de la Cité	Strappini
03.12.2009	Arc de triomphe	Méreau, Mayeur
	Ile de la Cité	Strappini
	Pierrefonds	Pucci, Berry
04.12.2009	Arc de triomphe	Pucci
	Panthéon	Mayeur
	Domaine de Saint-Cloud	Pucci
	Ile de la Cité	Strappini
	CHS Paris	Mayeur, Strappini, Decoursière, Alland, Floris, Méreau, Pin, Lalande
05.12.2009	Arc de triomphe	Mayeur, Pucci
	Ile de la Cité	Strappini
7 au 11.12.2009	Congrès confédéral de la CGT	Pucci, Monquaut, Renault
07.12.2009	Ile de la Cité	Strappini
	Arc de triomphe	Mayeur
08.12.2009	Arc de triomphe	Mayeur, Grolet
	Ile de la Cité	Strappini
09.12.2009	Arc de triomphe	Mayeur, Grolet, Joyeux
	Ile de la Cité	Strappini
8 et 9.12.2009	Commission exécutive SNMH	Méreau, Strappini, Mayeur, Arias, Joyeux, Grolet, Thomas, Desportes, Chemin, Gontier
10.12.2009	Négociations préavis de grève	Alaïme, Méreau, Strappini, Arias
11.12.2009	Préavis de grève sur le CMN Monuments fermés et Panthéon occupé !	
15.12.2009	Commission de secours	Mayeur
	Commission exécutive CGT Culture	Pucci, Strappini, Gontier
16.12.2009	Bureau national CGT Culture	Méreau, Gontier
17.12.2009	CHS Paris	Mayeur, Strappini, Decoursière, Alland, Floris, Méreau, Pin, Lalande
	CCP	Mayeur, Grolet, Pin, Lacomblez
28.12.2009	Jean-Elie fête ses 31 ans !	
29.12.2009	Réunion élections	Méreau, Pucci

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

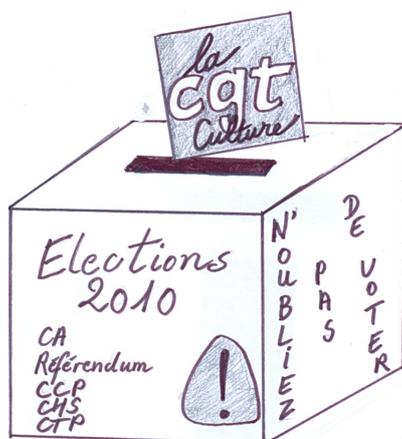
Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :

Élection des représentants du personnel au Conseil d'Administration du Centre des Monuments Nationaux



A la différence des instances paritaires (CTP, CHS, CCP), le conseil d'administration est un organe décisionnel qui arrête notamment les orientations et le budget de l'établissement. Les élus représentants du personnel y sont minoritaires (3 élus sur 16 membres). Le CA du CMN se réunit chaque fois que nécessaire et au moins deux fois par an.

Les candidats CGT entendent défendre au sein du Conseil d'Administration les revendications et propositions suivantes

Combattre la décentralisation des monuments nationaux
L'article 52 du Projet de Loi de Finances 2010 (PLF 2010), ouvre la voie à une nouvelle vague de décentralisation de monuments nationaux, avec à terme de possibles ventes au privé. Contrairement à la décentralisation de 2004, il s'agit cette fois d'un appel à volontariat ouvert auprès des collectivités territoriales et illimité dans le temps. Parce que la survie même du CMN est en jeu et parce que nous pensons que seul l'Etat peut être le garant des conditions de conservation et d'ouverture du patrimoine au plus grand nombre, la CGT combattra de toute ses forces, toute tentative de décentralisation de monuments nationaux, comme elle fût la seule à s'y opposer en 2004.

Combattre la mise en oeuvre de la RGPP

A partir de 2010, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), entre dans sa phase 2. Elle touchera désormais tous les établissements publics du Ministère et le CMN ne fera pas exception ! Il s'agit d'étendre le non remplacement d'un agent public sur deux partant à la retraite, ce qui, dans la situation de sous-effectif que connaît notre établissement va se révéler catastrophique. Déjà, il est prévu au budget 2010 de supprimer 5 postes. Le CMN est également sommé d'accroître ses ressources propres alors que son taux d'autofinancement atteint déjà les 73%.

Défendre les missions fondamentales de l'établissement et son caractère de service public culturel

L'ouverture des monuments et la diffusion de leur connaissance sont inscrites dans les statuts du CMN et constituent depuis toujours le coeur des métiers de notre établissement. Nous militons pour une ouverture au plus grand nombre de notre patrimoine en dénonçant systématiquement les hausses de tarifs du droit d'entrée et les dérives mercantiles que peuvent engendrer la recherche frénétique de ressources propres, par nature aléatoires, pouvant mettre en péril la pérennité de l'établissement et de ses emplois.

S'opposer à toutes formes d'externalisation des missions de service public

Aujourd'hui, la filière jardin est une filière qui meurt faute de concours en nombre suffisant, de non transmission des savoirs et des techniques et d'une population vieillissante proche de la retraite. Dans nos sites et domaines nationaux, de nombreuses missions ont déjà confiées à des entreprises. La filière accueil et surveillance est également gravement menacée. Déjà, la surveillance de nuit de certains monuments est assurée par des entreprises de gardiennage ou de télésurveillance. De plus, la destruction de l'emploi public telle qu'elle est mise en oeuvre par la RGPP conduit inexorablement vers la privatisation de ces missions.

Nous revendiquons :

L'ouverture de négociations sur la réforme du statut des personnels de l'établissement et sur la grille indiciaire pour une augmentation généralisée des salaires, afin que l'ensemble des métiers soit enfin reconnu et que tous les salariés soient intégrés à une grille salariale revalorisée, y compris les contractuels à temps incomplet.

Un plan général de résorption de la précarité, par titularisation de tous les vacataires employés sur besoins permanents sur des missions Etat (accueil/surveillance et jardin) ainsi que la CDIisation à temps complet de tous les vacataires employés sur des besoins permanents sur des missions d'établissement (billetterie/comptoir, conférenciers, administratifs).

Une politique ambitieuse en matière d'action sociale, en étoffant les prestations existantes et en développant de nouvelles telles que les logements sociaux.

Une politique tarifaire des monuments accessible à tous.

Avant le 20 janvier votez et faites voter CGT !